BA.6.11

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE

D O C U M E N T S

Montevideo, Uruguay
6 - 11 juin, 1977

0004142

XV CONGRÈS PANAMÈRICAIN DE L'ENFANCE

	Doc. Nº
Document 1--Manquant.....	1
Ordre du jour du XVe Congrès Panamèricain de L'Enfance.....	2
Reglement du XVe Congrès Panamèricain de L'Enfance.....	3
Document 4--Manquant.....	4
Calendrier d'activités.....	4 Rev.1.
Document 5--Manquant.....	5
Message du Directeur de l'Organisation des etats Americains, lu par M. Gaston Urriolagoitia, Directeur du Bureau de L'OEA en Uruguay, a la seance d'ouverture tenue le 6 juin, 1977.....	6
Message adresse aux delegues par le Secretaire General de l'Organisation des etats Americains a l'occasion du 50ème Anniversaire de l'Institut Interamericain de l'Enfant, lu par M. Gaston Urriolagoitia, Directeur du bureau de L'OEA au cours de la seconde seance plenière tenue le 9 juin, 1977.....	7
Documents 8 - 12--Manquants.....	8 - 12
Exposê de son Excellence le Ministre de L'Education et de la Culture de la Republique Orientale de L'Uruguay, Docteur Daniel Darracq, prononcé au cours de la seance inaugurale le 6 juin, 1977.....	13
Documents 14 - 16--Manquants.....	14 - 16
Allocution prononcee par le President du conseil Directive de L'Institut Interamericain de L'Enfant, Docteur Mario Altenfelder au cours de la seance d'Ouverture, le 6 juin,1977.....	17
Allocution de M. le Secretarie General du Vº Congrès Panaméricain de L'Enfant Dr. Rafael Sajon, prononce au cours de la seance d'overture, le 6 juin,1977.....	18
Documents 19 - 24--Manquants.....	19 - 24
Bureau. Commissions.....	25
Documents 26 - 30--Manquants.....	26 - 30
Rapport de la commission de lettres de creance.....	31
Documents 32 - 39--Manquants.....	32 - 39

Doc. Nº

Projet de resolution. Sources d'information statistique destinees a faciliter la connaissance des problemes du mineur en Amerique.. 40

Compte rendu du rapporteur de la commission V - Statistique..... 41

Documents 42 - 51--Manquants..... 42 - 51

Projet de resolution. Encouragement des inscriptions de naissances omises..... 52

Projet de resolution. Execution rapide des sentences de pensions alimentaires dans les autres pays Americains..... 53

Projet de resolution. Encouragement des inscriptions matrimoniales. 54

Documents 55 - 74--Manquants..... 55 - 74

Rapport du relateur de la commission I - Sante..... 75

Rapport du rapporteur de la commission III - Affaires Juridiques... 76

Document 77--Manquant..... 77

Rapport final..... 78

Documents 79 - 90--Manquants..... 79 - 90

D O C U M E N T 1

Manquant

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE
6-11 juin 1977
Montevideo, Uruguay

IIN

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.2/77
19 mai 1977
Original: espagnol

ORDRE DU JOUR DU XVe CONGRES PANAMERICAIN DE L'ENFANCE

(Approuvé par le Conseil Permanent lors de la réunion tenue le 19 janvier 1977 - CP/RES. 199 (273/77)

ORDRE DU JOUR DU XVè CONGRES PANAMERICAIN DE L'ENFANCE

Thème central: La protection intégrale du mineur

Le Congrès panaméricain de l'enfance examinera les aspects énumérés ci-après de ce thème:

1.	Santé	Le développement communautaire et son action sur la santé.
2.	Education	Causes de la marginalité. Actions à court et à long terme entreprises dans le secteur de l'éducation en faveur du mineur marginal.
3.	Education spéciale	Perspectives de l'éducation des mineurs marginaux.
4.	Aspects socio-juridiques	La législation spéciale sur le mineur et la famille en tant qu'instrument de prévention de la marginalisation juvénile et d'intégration du mineur marginal. Aspects normatifs et institutionnels.
5.	Service social	Le processus d'intégration sociale du mineur.
6.	Statistique	Sources de données statistiques destinées à faciliter la connaissance de la problématique du mineur marginal en Amérique.

Examen des différents points de l'ordre du jour

Les participants peuvent présenter des propositions au sujet des différents points de l'ordre du jour, et le Congrès prendra en considération des aspects concrets, tels que ceux qui sont énumérés ci-après:

I. Le développement communautaire et son action sur la santé

Le développement des villes et des agglomérations rurales et l'assainissement de leur milieu naturel. Moyens de communication et installations énergétiques. Hôpitaux. Adduction d'eau, évacuation des eaux usées, logement, etc.

Le développement communautaire. Programmes materno-infantiles dans les zones marginales. Malnutrition. Maladies infectieuses et respiratoires, troubles de l'appareil digestif. Hygiène de la bouche et des dents. Vaccinations.

Alimentation et nutrition. Directives alimentaires. Production, éducation familiale et communautaire dans les zones marginales.

Santé mentale. Tendances actuelles de l'hygiène mentale. Diagnostic précoce des maladies mentales. Prévention et traitement.

Organisation et gestion des services de santé desservant les les enfants dans les zones sous-développées.

Formation des cadres médicaux, du personnel paramédical et des volontaires dans le cadre des programmes de santé intéressant les mineurs dans les zones marginales.

II. Causes de la marginalisation. Actions à court et à moyen terme entreprises dans le secteur de l'éducation en faveur du mineur marginal

Enseignement préscolaire. Protection intégrale. Structure et fonctionnement.

L'enseignement préscolaire dans les communautés marginales.

- Enseignement de l'hygiène et acquisition d'habitudes salutaires.

- Stimulation pendant la première enfance.

- Communication sous ses formes diverses.

Le milieu social, économique, culturel et le système éducatif. Organisation scolaire. Modalités.

- Programme d'enseignement dans les zones rurales et urbaines.

Enseignement secondaire. Enseignement technique. Planification.

Loisirs libres et loisirs dirigés. Sports. Organisation des loisirs. Participation des volontaires aux programmes de loisirs.

Moyens de communication sociale: cinéma, radio, télévision, presse.

Insertion du mineur marginal dans la force de travail et dans la collectivité.

- Orientation professionnelle du mineur marginal. Formation professionnelle et débouchés.

Préparation de l'adolescence marginale à la paternité. Informations relatives aux effets des privations sur le développement de l'homme.

- Les père et mère considérés comme promoteurs de changements. Responsabilité paternelle.

III. Perspectives de l'éducation des mineurs marginaux

La pauvreté et ses effets sur les enfants et les adolescents. Aspects médicaux, éducatifs et sociaux.

L'intelligence et son évaluation. Mythes et réalités.

Conséquences sur l'éducation.

- Perspectives culturelles dans l'éducation des mineurs dans les zones marginales.

- Populations migrantes et marginales.

- Education spéciale dans les zones rurales et urbaines. Modèles optionels (ressources matérielles et humaines).

Problèmes particuliers à l'apprentissage. Action préventive et correctrice dans les zones marginales.

Rééducation.

- Recherches dans le domaine de la régénération.

- Suppression des barrières architectoniques dans les programmes d'intégration des enfants déficients.

IV. La législation spéciale par le mineur et la famille considérés comme instruments de prévention de la marginalisation et d'intégration du mineur marginal. Aspects normatifs et institutionnels.

Organismes de planification. Coordination. Ressources.

Nécessité d'une législation spéciale. Fondements. Objectifs. Orientations modernes. Organisation judiciaire. Spécialisation. Tribunaux pour enfants et affaires familiales. Mesures tutélaires. Codification des règles concernant les mineurs et la famille.

Situations marginales. Abandon de mineurs, situations dangereuses (vagabondage, mendicité, toxicomanie, situations connexes); comportement antisocial. Méthodes de traitement. Brigades juvéniles.

Autorité parentale. Obligations et responsabilités des parents et des autres représentants légaux. Abandon de famille. Désorganisation de la famille. Adoption, placement dans des familles et autres genres de foyers de remplacement.

La sécurité sociale et la problématique de la marginalisation. Moyens de prévenir ou d'éviter les risques de chômage, de désorganisation de la famille, etc. Allocations sociales. Régimes de sécurité sociale. Travail des mineurs.

L'Etat-Civil en tant qu'instrument de participation et d'incorporation au processus de développement économique et social.

Organismes internationaux, gouvernementaux et privés. Coopération extérieure. Conventions multilatérales et bilatérales.

V. Le processus d'intégration sociale du mineur

Démographie et famille. Migrations.

Les services intégrés dans les zones marginales des campagnes.

Ressources humaines. La famille. Le milieu social. La sous-culture de la misère.

Les groupes sociaux marginaux aux échelons urbain, periurbain et rural.

Mobilisation sociale. La promotion sociale pour la protection et le développement intégral du mineur. Logement et équipements collectifs.

Formation d'assistants sociaux, d'auxilliaires sociaux et d'agents bénévoles pour l'action sociale dans les zones marginales des villes et des campagnes.

Administration, supervision des services et des programmes de formation destinés à promouvoir et à encourager la participation active des secteurs marginaux aux activités socio-économiques de leurs communautés.

VI. Sources de données statistiques pour l'appréhension de la problématique du mineur marginal en Amérique

Statistiques intéressant l'intelligence, la définition et la hiérarchisation des problèmes touchant le mineur marginal.

Enquêtes spéciales, en tant que sources de données complémentaires de séries statistiques continues concernant le mineur marginal.

Caractéristiques des mineurs marginaux, urbains et ruraux.

Organisation et perfectionnement des registres de l'état-civil dans les zones rurales marginales.

Collaboration des organismes internationaux à la planification et à la conduite d'enquête, de recherches ainsi qu'à la formation des personnels technique et administratif.

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE
6-11 juin 1977
Montevideo, Uruguay

IIN

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.3/77
19 mai 1977
Original: espagnol

REGLEMENT DU XVe CONGRES PANAMERICAIN DE L'ENFANCE

(Approuvé par le Conseil Permanent
lors de la réunion tenue le 19 janvier 1977 -
CP/RES. 199 (273/77)

REGLEMENT DU XV^{e} CONGRES PANAMERICAIN DE L'ENFANCE

I. NATURE ET OBJECTIF DU CONGRES

Article 1. Aux termes de l'article 128 de la Charte de l'Organisation et de la résolution AG/RES. 224 (VI-0/76) de l'Assemblée générale, le XVème Congrès panaméricain de l'enfance est une conférence spécialisée interaméricaine.

L'Institut interaméricain de l'enfance, organisme spécialisé interaméricain, propose en consultation avec le pays hôte la date du Congrès au Conseil permanent, aux fins d'approbation et d'envoi de l'avis de convocation du Congrès aux Etats membres de l'Organisation.

Article 2. Le Congrès se réunit pour examiner les questions touchant la protection intégrale du mineur inscrites à l'ordre du jour adopté par le Conseil permanent de l'Organisation le 19 janvier 1977, ainsi que les études, propositions et projets que les participants auront proposés en liaison avec l'ordre du jour.

II. PARTICIPANTS

Délégations

Article 3. Les gouvernements des Etats membres de l'Organisation peuvent accréditer des délégations au Congrès. Les délégations de chacun de ces Etats sont composées d'un représentant titulaire, de représentants suppléants, de conseillers et de tous autres membres que le Gouvernement concerné juge nécessaire de désigner à cet effet. Les gouvernements intéressés accréditent les délégations par une communication écrite adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Etats Américains.

Secrétaire général

Article 4. En application de l'article 116 de la Charte de l'Organisation, le Secrétaire général de l'Organisation ou le représentant qu'il aura désigné participe avec voix consultative mais sans droit de vote au Congrès.

Autres organes et entités de l'Organisation

Article 5. Les représentants des organes ou entités de l'Organisation, dont les questions inscrites à l'ordre du jour du Congrès panaméricain de l'enfance intéressent les sphères d'attributions, participent à la réunion uniquement avec voix consultative mais sans droit de vote.

Préséance

Article 6. L'ordre de préséance des délégations est établi à la séance préliminaire par voie de tirage au sort.

Observateurs permanents

Article 7. Les observateurs permanents près l'Organisation des Etats Américains peuvent assister au Congrès panaméricain de l'enfance dans les conditions définies par les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil permanent.

Autres observateurs

Article 8. Peuvent accréditer des observateurs au Congrès panaméricain de l'enfance:

a) les organismes spécialisés interaméricains et les organismes intergouvernementaux régionaux américains;

b) l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées;

c) les organismes internationaux ou nationaux qui entretiennent des relations de coopération avec l'Institut interaméricain de l'enfance, ainsi que d'autres organismes, sur décision du Conseil permanent;

d) les gouvernements des Etats qui n'appartiennent ni à l'Organisation ni à l'Institut interaméricain de l'enfance, sur leur demande et avec l'assentiment du Conseil permanent.

e) Le Secrétariat général adresse les invitations aux institutions internationales visées dans le présent article at à l'article 5 ci-dessus.

Invités spéciaux

Article 9. Les personnalités d'une compétence notoire dans les questions qui seront examinées par le Congrès panaméricain de l'enfance peuvent y assister en qualité d'invités spéciaux, sur décision du Conseil permanent. L'Institut interaméricain de l'enfance leur adresse les invitations à cet effet.

Intervention des invités spéciaux

Article 10. Les observateurs permanents, les autres observateurs et les invités spéciaux peuvent intervenir dans les débats des séances plénières du Congrès panaméricain de l'enfance et dans ceux des commissions, sur invitation des présidents respectifs des séances ou commissions.

III. BUREAU

Article 11. Le gouvernement du pays hôte désigne le président ad intérim du Congrès panaméricain de l'enfance qui reste en fonction jusqu'à l'élection du président définitif.

Article 12. Le président du Congrès panaméricain de l'enfance est élu à la majorité des délégations.

Article 13. Le président a pour attributions:

a) de diriger les séances du Congrès panaméricain de l'enfance et de mettre en discussion les questions inscrites à l'ordre du jour;

b) d'accorder la parole aux délégués dans l'ordre où ils l'auront sollicitée;

c) de statuer sur les motions d'ordre soulevées au cours des débats, sans préjudice du droit des délégations défini à l'article 28 du présent Règlement;

d) de mettre les questions au voix et annoncer les résultats du scrutin;

e) de faire parvenir aux délégations avec la plus grande avance possible, par les soins du Secrétariat, l'ordre du jour des séances plénières;

f) de convoquer les présidents des délégations lorsque les travaux du Congrès l'exigent;

g) de prendre les mesures qu'il estime nécessaires au déroulement des travaux et à l'observation du Règlement.

Article 14. Les présidents des délégations sont de droit vice-présidents du Congrès panaméricaine de l'enfance. En l'absence du président, ils le remplacent selon l'ordre des délégations établi dans les conditions énumérées à l'article 19, alinéa d).

IV. SECRETARIAT

Article 15. Le Secrétariat général et l'IIE fournissent au Congrès panaméricain de l'enfance les services techniques et de secrétariat avec la coopération du gouvernement du pays hôte, dans les conditions définies par l'Accord intervenu entre ce gouvernement et le Secrétariat général. Ces services sont assurés sous l'autorité du fonctionnaire désigné à cet effet par le Secrétaire général de l'Organisation.

Secrétaire général du Congrès

Article 16. Le directeur général de l'Institut interaméricain de l'enfance remplit l'office de secrétaire général du Congrès panaméricain de l'enfance.

Article 17. Le secrétaire général du Congrès panaméricain de l'enfance est investi, entre autres, des attributions suivantes:

a) collaborer avec le président en vue du déroulement des séances plénières dans les meilleures conditions;

b) adopter les mesures administratives pertinentes, et

c) organiser les scrutins au cours des séances plénières.

V. SEANCES DU CONGRES

Article 18. Le Congrès panaméricain de l'enfance tient une séance préliminaire, une séance inaugurale, des séances plénières et une séance de clôture.

Article 19. Les présidents des délégations tiennent, avant la séance inaugurale, una séance préliminaire dont l'ordre du jour est reproduit ci-après:

a) accord sur l'élection du président;

b) accord sur l'ordre su jour;

c) accord sur le règlement;

d) établissement, par tirage au sort, de l'ordre des délégations;

e) accord sur les commissions de travail et sur les points dont l'examen leur sera confié;

f) accord sur la composition des Commissions de vérification des pouvoirs et de style;

g) accord sur le délai du dépôt des projets de résolution ou de tout autre projet ou proposition que désirent formuler les délégations, et

h) questions diverses.

Article 20. Les accords intervenus à la séance préliminaire sont entérinés pendant la première séance plénière.

Article 21. Les séances plénières du Congrès panaméricain de l'enfance ainsi que les séances plénières des commissions de travail sont publiques.

Les séances des Commissions de coordination, de rédaction de conclusions, de vérification des pouvoirs et de style sont privées. Sauf décision contraire des groupes de travail, leurs séances sont privées.

VI. DEBATS ET PROCEDURES

Article 22. Les langues officielles du Congrès panaméricain de l'enfance sont l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais.

Article 23. Le quorum des séances plénières est constitué par la majorité des délégations des Etats membres participants. La présence de la majorité des délégations membres des commissions et groupes de travail constitue le quorum de ces commissions et groupes de travail.

Article 24. Les propositions doivent être soumises par écrit au Secrétariat et ne peuvent être discutées que vingt-quatre heures après leur distribution aux délégations. Cependant, statuant à la majorité des délégations des Etats représentés, le Congrès panaméricain de l'enfance peut décider de discuter en séance plénière une proposition qui n'avait pas été distribuée dans le délai prescrit. Dans ces cas, la délégation auteur de la proposition peut indiquer la commission qui, à son avis, doit étudier la motion, sauf s'il s'agit d'une question relevant de la compétence exclusive des séances plénières.

Article 25. Pendant leur examen, les propositions peuvent faire l'objet d'amendements.

Une motion n'est considérée comme un amendement que si elle comporte une addition, une suppression ou une modification intéressant une partie de ladite proposition. N'est pas considéré comme un amendement une proposition visant à remplacer complètement une proposition initiale ou n'ayant aucun lien avec celle-ci.

Article 26. Tout amendement ou proposition peut être retiré par son auteur avant sa mise aux voix. Toute délégation peut soumettre de nouveau une proposition ou un amendement qui a été retiré.

Article 27. Toute motion de réexamen d'une décision adoptée en séance plénière par le Congrès panaméricain de l'enfance requiert le vote affirmatif de la majorité des délégations participantes. Le réexamen des décisions prises par les commissions et groupes de travail exigent le vote affirmatif de la majorité des délégations membres desdits groupes et commissions.

Article 28. Au cours d'un débat, toute délégation peut présenter une motion d'ordre et le président statue là-dessus séance tenante. Toute délégation peut appeler de la décision du président et l'appel est mis aux voix.

La délégation qui présente une motion d'ordre ne peut traiter du fond de la question en discussion.

Article 29. Le président ou tout délégué peuvent proposer la suspension du débat. Deux délégués sont autorisés à soutenir la proposition et deux à la combattre. Immédiatement après, elle est mise aux voix.

Article 30. Le président ou tout délégué peuvent proposer la clôture de la discussion lorsqu'ils estiment que la question a été suffisamment débattue. Cette motion peut être combattue par deux délégations, après quoi elle est réputée adoptée si deux tiers des délégations présentes se prononcent en sa faveur.

Article 31. Pendant toute discussion, le président ou un délégué peuvent demander la suspension ou la levée de la séance. La motion est mise immédiatement aux voix sans débat.

Article 32. Les décisions sur les questions traitées aux articles 29, 30 et 31 du présent Règlement sont prises à la majorité des délégations présentes.

Article 33. Sous réserve des dispositions de l'article 29, les motions énumérées ci-après ont la priorité, dans l'ordre, sur les autres propositions ou motions:

a) suspension de la séance;

b) levée de la séance;

c) suspension du débat sur la question en discussion;

d) clôture du débat sur la question en discussion.

Article 34. Les dispositions sur les débats et la procédure énoncées dans le présent chapitre s'appliquent aussi bien aux séances plénières qu'aux séances des commissions et groupes de travail.

VII. VOTES

Article 35. Chaque délégation dispose d'une voix.

Article 36. Aux séances plénières et aux séances des commissions, les décisions sont prises à la majorité des Etats qui participent au Congrès panaméricain de l'enfance.

Article 37. Aux séances des commissions de vérification et de style, aux réunions des groupes de travail, les décisions sont prises à la majorité des délégations présentes.

Article 38. Les votes s'effectuent à main levée, mais tout représentant peut demander que le vote soit fait par appel nominal. Dans ce dernier cas, l'appel est fait selon l'ordre des délégations, en commençant par celle du pays dont le nom est tiré au sort par le président.

Aucun délégué ne peut interrompre le scrutin, sauf s'il s'agit d'une motion d'ordre relative à la manière dont s'effectue le scrutin en question. Le scrutin prend fin lorsque le président en a proclamé les résultats.

Article 39. Immédiatement après la clôture des débats, les propositions et, le cas échéant, leurs amendements, sont mis aux voix.

Les propositions sont mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées.

Article 40. Les amendements sont mis en discussion et aux voix avant la proposition qu'ils tendent à modifier.

Article 41. Si plusieurs amendements à une proposition ont été soumis, il est d'abord procédé au vote de celui qui s'éloigne le plus de l'original. Dans le doute, les amendements sont examinés dans l'ordre de leur présentation.

Article 42. Lorsque l'adoption d'un amendement implique nécessairement le rejet d'un autre amendement, ce dernier n'est pas mis aux voix. Si un ou plusieurs amendements sont adoptés, la proposition modifiée est mise aux voix.

VIII. COMMISSIONS DU CONGRES

Article 43. Le Congrès panaméricain de l'enfance s'adjoint les commissions de travail suivantes:

a) santé;
b) éducation;
c) questions juridiques;
d) service social;
e) statistique.

Toutes les délégations ont droit de se faire représenter au sein des commissions de travail.

Article 44. Chaque commission élit parmi ses membres un président, un vice-président et un rapporteur.

Article 45. Le mandat de chaque commission est limité exclusivement à l'étude et à la discussion des questions dont l'examen lui a été confié, ainsi qu'à la formulation de recommandation sur ces questions.

Article 46. Au besoin, les commissions peuvent constituer des groupes de travail. Les délégués qui ne font pas partie d'un groupe de travail peuvent participer à ses délibérations avec voix consultative, mais sans droit de vote.

Article 47. Outre les commissions de travail mentionnées à l'article 43, il est institué une Commission de coordination, une Commission de rédaction de conclusions, une Commission de vérification des pouvoirs et une Commission de style.

Article 48. La Commission de coordination, qui devient ensuite le Bureau de Congrès panaméricain de l'enfance est composée du président du Congrès, des vice-présidents, du président de la Commission de rédaction des conclusions et du secrétaire général du Congrès.

Article 49. La Commission de rédaction des conclusions est composée d'un président désigné par la séance plénière du Congrès panaméricain de l'enfance et par les rapporteurs des Commissions de travail mentionnées à l'article 43.

Article 50. La Commission de vérification des pouvoirs est composée des délégués désignés à la séance préliminaire. La Commission examine les pouvoirs des délégations et soumet son rapport à la séance plénière du Congrès panaméricain de l'enfance.

Article 51. La Commission de style est composée des délégués désignés à la séance préliminaire, et représentant chacune des quatre langues officielles. La Commission de style reçoit les projets adoptés par les commissions avant qu'ils ne soient soumis à la séance plénière et y apporte les retouches qu'elle juge nécessaires. Si elle constate que le projet pâtit d'une défaillance de style qu'elle ne peut redresser sans en modifier le fond, la Commission de style saisit la commission concernée ou la séance plénière.

Article 52. Les rapports des commissions sont préparés par les rapporteurs avec l'aide du Secrétariat. Ces documents résument les antécédents, donnent la liste des documents étudiés, exposent les points essentiels des débats, contiennent le texte intégral des conclusions, projets et recommandations.

Article 53. Les rapports des commissions sont remis au Secrétariat avant la séance plénière où ils doivent être discutés, avec une avance suffisante pour qu'ils puissent etre distribués en temps voulu aux délégations.

Article 54. Tout projet d'activité comportant des incidences financières pour l'Organisation qui est soumis au Congrès panaméricain de l'enfance doit être accompagné d'un devis estimatif. Le Secrétariat prête la coopération nécessaire à cet effet.

Article 55. Il est établi des procès-verbaux analytiques des séances plénières et des séances des commissions. Le Congrès panaméricain de l'enfance peut décider d'annexer à ces pièces le texte intégral de certains exposés.

Article 56. Les comptes rendus sont établis et distribués le plus tôt que possible. Une version provisoire est d'abord publiée, suivie d'une version définitive incorporant les retouches qui y auront eté faites sur la demande des délégations.

Article 57. Il est établi un rapport final du Congrès panaméricain de l'enfance contenant les conclusions et recommandations du Congrès, des données sur son organisation, la liste des participants, des informations de base sur le déroulement des travaux et les comptes rendus des rapporteurs. L'original du rapport final est remis à l'Institut interaméricain de l'enfance.

ORGANIZACIÓN DE LOS ESTADOS AMERICANOS
iin

D O C U M E N T 4

Manquant

0004142

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE
6-11 juin 1977
Montevideo, Uruguay

IIN

OEA.Ser. K/XXIII. 15.1
Doc. 4/77 Rev.1
6 Juin 1977
Original: Espagnol

CALENDRIER D'ACTIVITES

HEURE		LIEU
		Hôtel de Ville
Dimanche, 5 Juin		
15:00 - 19:00	- Inscription de Participants	"Foyer"
Lundi, 6 Juin		"Foyer"
9:00 - 19:00	- Inscription de Participants	"Foyer"
9:30 - 10:30	- Séance Préliminaire (Seulement pour les Chefs de Délégation)	Salle "A"
15:00 - 16:30	- Session Inaugurale	Salle de Congrès
17:00 - 18:30	- Première Session Pleinière	Salle de Congrès
Mardi, 7 Juin		
9:00 - 19:00	- Inscription de Participants	"Foyer"
9:30 - 12:30	- Installation de Commissions:	
	- Première Séance de Travail de la Commission I - Santé	Salle "Consejo de Intendentes"
	- Première Séance de Travail de la Commission II - Education	Salle "A"
	- Première Séance de Travail de la Commission III - Juridique	Salle de Congrès

Mardi, 7 Juin (Cont.)		LIEU
		Hôtel de Ville
9:30 - 12:30	- Première Séance de Travail de la Commission IV - Service Social	Salle "B-1"
	- Première Séance de Travail de la Commission V - Statistique	Salle "B-2"
15:00 - 18:30	- Seconde Séance de Travail de la Commission I - Santé	Salle "Consejo de Intendentes"
	- Seconde Séance de Travail de la Commission II - Education	Salle "A"
	- Seconde Séance de Travail de la Commission III - Juridique	Salle de Congrès
	- Seconde Séance de Travail de la Commission IV - Service Social	Salle "B-1"
	- Seconde Séance de Travail de la Commission V - Statistique	Salle "B-2"

Mercredi, 8 Juin		
9:30 - 12:30	- Troisième Séance de Travail de la Commission I - Santé	Salle "Consejo de Intendentes"
	- Troisième Séance de Travail de la Commission II - Education	Salle "A"
	- Troisième Séance de Travail de la Commission III - Juridique	Salle de Congrès
	- Troisième Séance de Travail de la Commission IV - Service Social	Salle "B-1"
	- Troisième Séance de Travail de la Commission V - Statistique	Salle "B-2"

Mercredi, 8 Juin (Cont.)		LIEU
		Hôtel de Ville
10:00 - 11:00	- Commission de Lettres de Créance	Bureau 362
15:00 - 18:30	- Quatrième Séance de Travail de la Commission I - Santé	Salle "Consejo de Intendentes"
	- Quatrième Séance de Travail de la Commission II - Education	Salle "A"
	- Quatrième Séance de Travail de la Commission III - Juridique	Salle de Congrès
	- Quatrième Séance de Travail de la Commission IV - Service Social	Salle "B-1"
	- Quatrième Séance de Travail de la Commission V - Statistique	Salle "B-2"

Jeudi, 9 Juin		
9:30 - 12:30	- Actes officiels (à paraître dans l'Ordre du Jour)	
15:00 - 18:30	- Deuxième Session Pleinière	Salle de Congrès

Vendredi, 10 Juin		
8:00 - 11:30	- Cinquième Séance de Travail:	
	- Présentation du Rapport avec recommandations	
	- Commission I - Santé	Salle "Consejo de Intendentes"
	- Commission II - Education	Salle "A"

		LIEU
Vendredi, 10 Juin (Cont.)		Hôtel de Ville
8:00 - 11:30	- Commission III - Juridique	Salle de Congrès
	- Commission IV - Service Social	Salle "B-1"
	- Commission V - Statistique	Salle "B-2"
12:00 - 13:30	- Commission de Style	Bureau 303/201
	- Commission de Coordination	Bureau 303/201
15:00 - 17:30	- Actes Officiels (à paraître dans l'Ordre du Jour)	
18:00	- Troisième Session Pleinière	Salle de Congrès
Samedi, 11 Juin		
9:00 - 11:00	- Quatrième Session Pleinière	Salle de Congrès
11:30	- Session de Clôture	

------0------

D O C U M E N T 5

Manquant

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE
6-11 juin 1977
Montevideo, Uruguay

IIN

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.6/77
5 juin 1977
Original: Espagnol

MESSAGE DU DIRECTEUR DE L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS, LU PAR M. GASTON URRIOLAGOITIA, DIRECTEUR DU BUREAU DE L'OEA EN URUGUAY, A LA SEANCE D'OUVERTURE TENUE LE 6 JUIN 1977

MESSAGE DU DIRECTEUR DE L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS,
LU PAR M. GASTON URRIOLAGOITIA,
DIRECTEUR DU BUREAU DE L'OEA EN URUGUAY,
A LA SEANCE D'OUVERTURE TENUE LE 6 JUIN 1977

L'honneur d'être présent à la séance d'ouverture de ce Congrès et d'y faire la lecture des présentes paroles, saura compenser l'insatisfaction que j'éprouve de ne pouvoir serrer la main de chacun des participants ni celle des autorités de ce Congrès. Il y a trois mois, quand le Conseil interaméricain pour l'Education, la Science et la Culture, a tenu sa réunion ordinaire à cette même ville de Montévidéo, la cérémonie inaugurale fut honorée - sur l'heureuse proposition des autorités uruguayennes - par la présence d'enfants en uniforme qui portaient les drapeaux de tous les pays américains. Il a ainsi été rappelé à tous les délégués que c'était sur les problèmes des enfants que porteraient les discussions et que c'étaient eux qui seraient visés par les décisions à prendre lors de la dite réunion. Je suis sûr qu'aujourd'hui, auprès de vous, réunis dans le souci commun de l'enfance et de la jeunesse de nos pays, j'aurais ressenti la même satisfaction et j'aurais vu avec autant de lucidité le but qui est le nôtre devant la cérémonie précitée lors de la réunion du CIECC, qui a inspiré ces paroles chez celui qui les prononce en ce moment.

Vu l'importance du XVème Congrès panaméricain de l'Enfant, il a été déclaré Conférence spécialisée interaméricaine par Résolution AG/RES 224, prise par l'Assemblée générale le 17 juin 1976, à sa réunion tenue à Santiago du Chili.

Le principal point de l'ordre du jour du présent congrès, à savoir "la protection intégrale du mineur", montre clairement l'importance et l'ampleur des questions à envisager pendant les séances. A cette fin, le Secrétariat général - en tant qu'organisme principal et permanent de l'Organisation des Etats Américains - est heureux de faire parvenir à Messieurs les Délégués l'expression de sa solidarité et de son appui, car il est conscient que les problèmes qui pèsent sur l'enfance dans certaines régions de l'Amérique et du monde, exigent des mesures au-delà de la simple expression de souhaits et d' inquiétudes.

Cet important Congrès bénéficie à cette occasion, de la grande expérience acquise par l'Institut interaméricain de l'Enfant, qui lui permet, d'examiner, aux plus hauts niveaux scientifique, technique et humain, les problèmes relatifs à la protection du mineur.

La participation des délégués de tous les pays d'Amérique, ainsi que la présence d'observateurs de beaucoup de pays qui ne font pas partie du continent américain, et la coopération de divers organismes et agences internationaux garantissent le succès de ce Congrès, vu que c'est là la preuve la plus évidente que la question éveille l'intérêt et figure parmi les principales priorités de tous les organismes publiques et privés, nationaux et internationaux, qui s'occupent d'étudier et de donner une solution aux problèmes relatifs à la santé, à l'éducation et au bienêtre social de l'enfant et de la famille.

L'examen des divers points qui figurent dans l'ordre du jour du Congrès, permettra une connaissance meilleure et plus approfondie des besoins fondamentaux de l'enfant, tant dans les milieux urbains que dans

la banlieue des villes et dans les milieux ruraux. Les conclusions auxquelles il aboutira, ainsi que les recommandations qu'il fera, seront sans doute utiles afin de commencer une nouvelle étape. Je suis sûr que, tant le Secrétariat général que l'Organisation des Etats Américains, et tous les Etats membres, accorderont leur plus grande attention à toutes les propositions qui seront faites au sein de ce forum, étant donné qu'elles pourront jeter les bases pour l'élaboration en commun de nouveaux programmes qui seront mis en application avec la participation de diverses Agences internationales.

En guise de conclusion, je voudrais rappeler que le Secrétariat général dont je suis responsable, a toujours eu le plus vif souci de répondre aux exigences afférentes à la protection intégrale de l'enfance et a donné son appui de façon constante et effective, aux précieuses activités professionnelles et techniques menées depuis sa création par l'Institut interaméricain de l'Enfant. Ces principes qui sont aujourd'hui les nôtres, continueront d'inspirer la politique du Secrétariat général en ce qui concerne toutes les activités futures de l'Institut interaméricain de l'Enfant.

Je vous souhaite à tous le plus grand succès, tant sur le plan du travail scientifique et professionnel que sur celui de votre vie et de votre destin personnel. Il n'y a pas de question plus noble, il n'y a pas de circonstance plus décisive, que les questions et que les circonstances qui ont présidé à la convocation de ce Congrès.

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE
6-11 juin 1977
Montevideo, Uruguay

IIN

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.7/77
5 juin 1977
Original: espagnol

MESSAGE ADRESSE AUX DELEGUES PAR LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS A L'OCCASION DU 50ème ANNIVERSAIRE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE L'ENFANT, LU PAR M. GASTON URRIOLAGOITIA, DIRECTEUR DU BUREAU DE L'OEA AU COURS DE LA SECONDE SEANCE PLÈNIERE TENUE LE 9 JUIN 1977

Doc.7/77

MESSAGE ADRESSE AUX DELEGUES PAR LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS A L'OCCASION DU 50ème ANNIVERSAIRE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE L'ENFANT, LU PAR M. GASTON URRIOLAGOITIA, DIRECTEUR DU BUREAU DE L'OEA AU COURS DE LA SECONDE SEANCE PLENIERE TENUE LE 9 JUIN 1977

Lorsqu'en juin 1927, l'Institut interaméricain alors dénommé Institut international Américain pour la Protection de l'Enfance a été fondé, une résolution qui avait été prise antérieurement lors du Quatrième Congrès panaméricain de l'Enfant, tenu à Santiago du Chili, en 1924, a été mise en application. On a commencé alors un travail dont la nécessité, l'utilité et l'énorme importance pour la destinée de l'Amérique latine, on été prouvées par le temps et par l'oeuvre accomplie, comme l'a reconnu une récente résolution de l'Assemblée Générale, adoptée à Santiago du Chili.

La Commission d'organisation de l'Institut, présidée par le Dr. Luis Morquio et intégrée par les Drs. Roberto Berro, Victor Escardó y Anaya, Rafael Schiaffino, Julio A. Bauzá, Dardo Regules et Prudencio de Pena mérite d'être rappelée avec reconnaissance, ainsi que le Ministre de l'Instruction Publique de l'Uruguay, Monsieur Enrique Rodriguez Fabregat, car cet Institut doit sa transformation en une réalité constructive à son efficacité et à sa vision d'avenir. L'institut précité s'est, par la suite, incorporé au Système interaméricain par les accords signés avec l'Organisation des Etats Américains.

A cette occasion, les représentants de l'Argentine de la Bolivie, du Brésil, de Cuba, de l'Equateur, des Etats-Unis, du Pérou et du Vénézuéla ont honoré et consolidé de leur présence l'Institut naissant, qui est resté sous la responsabilité d'un Conseil formé par M. Gregorio Araoz Alfaro, en tant que Président, Monsieur Victor Escardó y Anaya en tant que Secrétaire et Monsieur Luis Morquio en tant que Directeur.

L'Institut a été rattaché à l'Organisation des Etats Américains peu après sa fondation à Bogotá après la signature d'un accord à Washington entre celui qui était alors Directeur Général de l'Institut, Monsieur Roberto Berro, et le Secrétaire Général de l'OEA, Monsieur Alberto Lleras Camargo.

Aux termes de cet accord, l'Institut a été incorporé aux organismes spécialisés de l'OEA.

Plus récemment, au cours de mon administration, j'ai eu le plaisir de me rendre à Montévidéo afin de signer un nouvel accord ratifiant les précédents et affermissant les liens de coopération entre tous les Organismes et les Agences du Système interaméricain, et ouvrant les portes à une stratégie nouvelle pour faire face à la résolution des problèmes de l'enfance, de l'adolescence, de la jeunesse et de la famille. L'Institut Interaméricain de l'Enfance s'occupe avec abnégation, désintéressement et efficacité de l'Enfant dès avant sa naissance pour le rendre à la Société sain d'esprit, robuste de corps et apte à la lutte pour le développement, la justice et la liberté.

La convergence et la coordination des actions menées à bien par l'Institut de concert avec tous les autres organismes internationaux des Nations Unies et de l'Organisation des Etats-Américains a dû également prêter sa coopération technique aux Gouvernements de la région et a été un instrument efficace dans l'identification, la définition et aussi dans l'exécution des politiques visant à accorder à l'enfant et à l'adolescent d'aujourd'hui, ainsi qu'au jeune homme de l'avenir la protection prioritaire qu'ils méritent et qu'ils exigent.

Le Secrétariat Général dont je suis chargé voudrait établir une liaison plus étroite et une coordination plus efficace en ce qui concerne nos programmes de développement de la jeunesse, et ceux de l'Institut Interaméricain de l'Enfant, afin d'atteindre des résultats plus rapides. Le but constant de l'Administration dont je suis responsable a été de faire en sorte que le programme de développement à l'intention de la jeunesse, s'élargisse, se raffermisse et évolue conformément aux besoins de la région, suivant l'exemple donné par l'Institut Interaméricain de l'Enfant pendant les 50 années de son activité profesionnelle et technique qualifiée.

Je vois également une coopération plus étroite avec les programmes et les projets mis en oeuvre par le Programme Régional de Développement Educatif, en particulier en tout ce qui concerne l'éducation spéciale et la protection totale de l'enfant à l'âge pré-scolaire, de façon à former le citoyen responsable qui participera à l'avenir à la vie politique, économique et culturelle de la région.

Je dois également signaler que l'Institut Inter-Américain de l'Enfant a été un innovateur dans certains domaines et a lutté de toutes ses forces afin que la sociologie, l'anthropologie culturelle, la psychologie sociale et en particulier l'éthique soient partie intégrante de l'ordonnancement et de la planification économique, étant donné que la défense et l'exaltation de la condition humaine sont essentielles au développement intégral de nos pays.

Enfin, je veux transmettre mes remerciements et mon encouragement à tout le personnel professionnel, technique et auxiliaire qui, au cours de demi-siècle, a rendu d'éminents services à la meilleure cause qui soit: celle du développement humain, à commencer par l'enfance.

J'augure à tous, et en particulier au Conseil de Direction et au Directeur Général, de nouveaux succès pour le bien de l'Amérique, de l'Organisation au service de laquelle nous sommes tous, et de cette promesse dont dépend notre avenir: l'enfant.

D O C U M E N T S 8 - 12

Manquants

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE
6-11 juin 1977
Montevideo, Uruguay

IIN

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.13/77
6 Juin 1977
Original: Espagnol

EXPOSE DE SON EXCELLENCE LE MINISTRE DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE DE LA REPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY, DOCTEUR DANIEL DARRACQ, PRONONCE AU COURS DE LA SEANCE INAUGURALE LE 6 JUIN 1977

Doc.13/77

EXPOSE DE SON EXCELLENCE LE MINISTRE DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE DE LA REPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY, DOCTEUR DANIEL DARRACQ, PRONONCE AU COURS DE LA SEANCE INAUGURALE LE 6 JUIN 1977

Au nom du Gouvernement de la République Orientale de l'Uruguay, je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux délégations ici présentes.

Le panorama américain présente un ensemble de ressemblances et de différences qui se reflètent dans les caractéristiques propres à chacun de nos pays, et dans l'existence de problèmes qui sont communs sur divers plans, mais très variés quant au degré d'intensité avec lequel ils se manifestent.

Il y a en Amérique différents niveaux de développement économique et d'évolution géographique et sociale, des facteurs régionaux résultant de la diversité des milieux, de la géographie et du climat de chaque pays; mais au-dessus des différentes nuances qui créent des situations différentes et des forces dissociantes qui tendent à disparaître, on voit prédominer le sentiment américaniste qui nous inspire, l'uniformité des intentions qui animent nos gouvernements et la plasticité qui caractérise l'intelligence américaine lorsqu'il s'agit d'harmoniser des points de vue uniformes dans la création de plans visant à protéger l'enfant dans tous les domaines où l'Etat doit se considérer responsable de son avenir, tout en respectant le droit primaire de ses progéniteurs.

Sans préjudice de la souveraineté des nations qui la forment, l'Amérique évolue vers l'homogénéité, qui est une manifestation avancée de sa maturité politique.

L'intensité et la rapidité de la croissance démographique de l'Amérique et la diminution de la mortalité infantile constituent les motifs essentiels qu'il convient de faire ressortir comme expression d'une réalité de première importance, en cette inauguration du XVè Congrès Panaméricain de l'Enfant, car les différents aspects de l'ordre du jour ont un rapport direct avec ce fait, qui réclame toute notre capacité d'étude: réalité devant laquelle l'Amérique doit adopter, si elle est consciente de son avenir historique, une politique de population qui ne tente pas d'arrêter sa croissance démographique, sans méconnaître pour autant les divers arguments qui ont été invoqués pour la freiner, arguments fondés sur des raisons d'ordre économique: ces arguments, il faut les juger sans perdre de vue l'évolution et le progrès des Nations Américaines pour se prononcer dans le sens indiqué avec intrépidité, largeur de vues et avec une foi profonde dans le destin de l'humanité.

L'importance du sujet se reflète dans la riche et copieuse "Bibliographie sur l'augmentation de la population et son incidence sur l'enfance, l'adolescence, la jeunesse et la famille américaine", publiée par l'Institut en 1968 et qui mérite d'être mise à jour en y ajoutant les études et les informations parues après cette date.

Nous avons mentionné les problèmes qui présentent un différent degré d'évolution: dans l'ordre éducatif, il y a des pays où le nombre d'enfants en âge de recevoir l'instruction primaire est supérieur à la normale; dans un autre ordre d'idées, les différences se manifestent dans les indices de natalité et de mortalité, ce dernier, comme nous l'avons signalé, tendant heureusement à diminuer.

L'éducation, en même temps que l'alimentation, la santé et les conditions de milieu dans lesquelles vit l'enfant, soit au sein de sa famille, soit abandonné ou à l'écart, doivent être les buts principaux orientant la politique que doivent mettre en oeuvre les gouvernements des pays ici représentés.

Dans certains cas, la limitation des possibilités d'accès de l'enfant à l'éducation, qui subsiste encore à la suite de divers facteurs tels que la prépondérance de la population rurale à indices de salaires effectifs inférieurs à ceux de la population marginale des villes, ou le moindre accès aux services sociaux, est importante.

C'est à cela qu'il faut attribuer le fait que le pourcentage d'enfants fréquentant les écoles rurales soit si bas.

Il est intéressant de constater une augmentation dans les coefficients d'inscriptions scolaires, ainsi que dans la moyenne de l'éducation quantitative, qu'accompagne seulement une légère amélioration qualitative, malgré les efforts réalisés pour élever les capacités des enseignants. Les grands problèmes de l'éducation de l'enfant en Amérique sont essentiellement d'ordre économique, étant donné leur complexité, les problèmes techniques étant facilement surmontables.

Il faut augmenter le niveau des rentrées par habitant et rationnaliser leur distribution. Encourager la croissance économique qui permet d'accélerer celle des moyens destinés au financement de l'éducation. Former une conscience collective quant aux bénéfices résultant de son obligatoriété et de son efficacité, sans oublier que l'enseignement est un droit naturel de l'homme. L'efficacité à laquelle nous aspirons sera plus grande encore si nous adaptons les plans d'étude aux exigences de la réalité et si nous accordons aux recherches pédagogiques l'importance qu'elles méritent.

Pour arriver à de si hautes fins, il semble nécessaire d'intégrer la politique sociale à la politique économique. L'accumulation des sources de financement est très importante dans le processus de développement si celui-ci s'insère dans la structure morale de la conduite humaine.

Le problème de l'enfant abandonné a été le thème unique du Congrès de 1959, où il a été analysé de façon exhaustive.

Sans préjudice de l'oeuvre réalisée, il reste un des motifs qui réclament l'attention de nos gouvernements, du fait qu'il est lié à des causes très diverses et très complexes.

La solitude de l'enfant, son abandon partiel ou total, nous devons nous l'expliquer par l'insécurité et la faiblesse de la famille moderne: c'est une erreur que de considérer l'enfant comme une unité biologique et non comme une partie du triangle père, mère et enfant, qui constitue la cellule vitale de l'édifice social.

L'unité peut parfois se rompre à la suite de la désertion paternelle, des conséquences de la vie moderne qui éloigne la mère du foyer pour s'occuper de son travail, du manque de resources qui dispersent le foyer, de la maladie chronique du mineur, de graves déficiences de l'enseignement ou de la crise morale qui accompagne le rythme effréné de la vie moderne.

Pour éviter la désintégration des familles de faibles resources économiques et l'abandon des enfants qui s'ensuit, nous avons institué dans notre pays le salaire social infantile. Le meilleur indice de l'efficacité de ce régime a été l'abattement de cinquante pour cent du nombre d'enfants abandonnés. Il s'agit d'une grave maladie sociale, causée également par l'inadaptation du mineur aux conditions de la vie collective, qui incluent des problèmes de vagabondage et d'aliénation, mais qui est dûe surtout à des processus socio-culturels. Nous considérons révolue l'époque où l'on estimait que ce problème pouvait être résolu par des mesures répressives. Tous les efforts orientés en faveur de l'enfant abandonné doivent être de caractère tutélaire.

L'internement ne le sauve pas de la solitude. La méthode pour le traitement de l'abandon, au dessus du placement dans des familles ou des institutions, est sans doute celle de l'adoption inspirée par le bien-être de l'enfant.

La loi de légitimation adoptive, dûe à la sage inspiration de maître Martin Echegoyen constitue un instrument parfait qui permet à la société de réintégrer dans son sein le mineur abandonné.

Le thème central du XV^e Congrès qui s'installe aujourd'hui est "La Protection Integrale de l'Enfant". Les différents aspects qui le composent se rapportent en général aux mineurs tenus en marge, à leur éducation, aux causes déterminantes de la marginalité et aux statistiques de ce problème en Amérique.

Nour célébrons avec optimisme le fait que l'Institut Interaméricain de l'Enfant, organisme spécialisé de l'OEA, à travers ce Congrès, harmonise les volontés des nations d'Amérique pour mettre en évidence leurs inquiétudes et l'oeuvre réalisée pour le bien de l'enfant, de l'enfance dont on a dit qu'elle est la Nation en puissance.

Il est réconfortant pour l'esprit et vitalisant pour notre foi dans l'avenir de l'Amérique de constater comment l'homme, qui pour conquérir la nature s'oubliait lui-même, submergé dans la technologie, réagit pour appliquer son intelligence et son esprit de solidarité à l'étude et à la solution des problèmes de l'enfance qui sont inhérents à l'avenir de nos peuples et qui, en même temps, touchent au plus pur de la sensibilité.

En déclarant inauguré le XV^e Congrès Panaméricain de l'Enfant, j'exprime ma gratitude pour l'honneur qui a été fait à l'Uruguay en le choisissant pour siège de cette réunion, et je formule des voeux pleins d'espoir pour que la réussite de votre travail nous permette de concrétiser des moyens efficaces pour la Protection Intégrale de l'Enfant Américain.

D O C U M E N T S 14 - 16

Manquants

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE
6-11 juin 1977
Montevideo, Uruguay

IIN

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.17/77
7 juin 1977
Original: portugais

ALLOCUTION PRONONCEE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DIRECTIVE DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE L'ENFANT, DOCTEUR MARIO ALTENFELDER AU COURS DE LA SEANCE D'OUVERTURE, LE 6 JUIN 1977

Doc. 17/77

ALLOCUTION PRONONCEE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DIRECTIVE
DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE L'ENFANT, DOCTEUR MARIO ALTENFELDER
AU COURS DE LA SEANCE D'OUVERTURE, LE 6 JUIN 1977

C'est dans cette terre uruguayenne, si noble et généreuse, témoin historique de tant de luttes pour l'affirmation de l'homme américain, que s'ouvre le XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant, sous les auspices de l'Institut Interaméricain de l'Enfant.

On célèbre parallèlement le 50ème anniversaire de cet Institut, né en 1927 de l'inspiration de pionniers qui ont décidé de transformer en réalité ce qui n'était jusqu'alors qu'un slogan: "L'enfant représente l'avenir de toute nation".

Les réalisations de l'Institut, ainsi que les résultats obtenus à travers les Congrès Panaméricains de l'Enfant, sont innombrables. Ces succès sont inscrits non seulement dans la conscience mais surtout dans les progrès atteints dans tous les pays en ce qui concerne la protection de l'enfance et de la jeunesse.

Ce n'est pas le moment de les signaler, mais bien plutôt celui d'aller vers des accomplissements de plus en plus grands.

On a déjà dit que, si l'on s'en tient aux chiffres, les problèmes concernant l'enfant ont augmenté au cours de ces cinquante années, malgré l'effort de tous les gouvernements et des citoyens bien intentionnés.

Cependant nous avons en notre faveur la certitude que ce problème serait bien plus grave sans ces efforts, étant donné que nos pays ont subi une poussée démographique explosive.

En ce qui concerne donc la prise de conscience, la motivation et la mise en marche des efforts nationaux au bénéfice de l'enfant et de la famille, les réalisations ont été nombreuses dans tous les pays américains.

Il est général de croire que la célébration de 50 années d'activités doit évoquer surtout des hommes, des idées et des études déjà révolus. Il existe une tendance à considérer tout ce qui appartient au passé comme dépassé par les nouvelles idées; l'expérience nous prouve cependant que tout ce qui est présenté aujourd'hui comme moderne avait déjà été pensé et mis à l'épreuve il y a des dizaines d'années. En 1927, les pionniers de l'Institut Interaméricain de l'Enfant connaissaient déjà le chemin à suivre. Au cours de ces 50 années, leurs continuateurs, même au Brésil où rayonne la figure de Pérola Byington, ont seulement essayé d'organiser les bases d'une action rénovatrice dans le domaine social. Ce qu'il y a de nouveau, c'est l'attitude plus attentive prise par les gouvernements, un intérêt plus pressant de l'opinion publique à résoudre un problème autrefois relégué dans le domaine de la police. Dieu merci, nous pensons maintenant que ce problème social n'est pas du ressort de la police. De congrès tels que

celui-ci ont également surgi des recommandations très importantes. En ce qui concerne mon pays, je n'ai qu'à rappeler l'effort que nous faisons à São Paulo pour faire parvenir l'assistance médicale à la population de la banlieue des villes au lieu d'attendre que le malade se rende à l'hôpital, pour prouver que ces recommandations n'ont pas été vaines.

C'est justement parce que nous croyons à l'utilité fondamentale des Congrès que nous devons être avertis contre la grande vague de discrédit qui menace la convocation de ces réunions internationales. Les moyens de communication et l'opinion publique y voient rarement quelque chose de positif pour les pays participants, si ce n'est pour le tourisme du pays qui en est l'hôte.

On critique également dans le monde entier la naissance d'une nouvelle caste: celle des gens qui font de leur participation aux congrès une profession, qui se bourrent de théories et de doctrines et en évitent la pratique, car celle-ci, surtout dans le domaine social, est très dure et très pénible, épuisante et mal rémunérée. La gratification psychologique, le plaisir de se rendre utile, d'être fidèle à la loi divine, ne comptent pas pour ceux qui s'enferment dans le cadre exotique et attrayant des sièges des congrès et oublient très souvent la tristesse et la misère qui devraient être, en principe, l'objet de leurs plus grands soucis.

Mais ce problème ne se pose pas ici. Les participants au XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant, des personnes normales et intéressées par ces sujets, des techniciens compétents, sans laisser de côté les activités sociales, nécessaires et utiles, sont ici pour réfléchir à ce que nos pays ont fait pour les enfants du continent, pour échanger des expériences et pour trouver de nouvelles formules qui permettront d'atteindre plus rapidement le but que nous désirons tous: le bien-être de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

Pour se montrer en accord avec la nouvelle mentalité qui règne dans le monde et avec le respect pour la protection de l'enfant, ce Congrès a choisi comme thème central une vue d'ensemble du problème précité, négligeant les détails.

Ce thème, c'est "La protection intégrale du mineur", le mot "intégrale" écartant les approches particularistes ou les sujets isolés.

Ce que nous constatons ici, à cette conférence spécialisée de l'OEA, cher Ministre, lorsque nous entendons vos paroles, prouve bien que beaucoup de choses ont déjà changé. Nous avons l'habitude des réunions internationales, mais nous ne sommes pas habitués à entendre des expressions comme les vôtres, et cela est très bien, et ce qui est encore mieux, c'est de les entendre ici, en Uruguay où est née la clameur de Morquio, de Berro, d'Alfaro, d'Escardó, qui ont dirigé l'Institut pendant tant d'années. La cérémonie d'aujourd'hui, la façon dont nous avons été accueillis par des milliers d'enfants, a été très émouvante. Nous n'avons pas souvent l'occasion de voir des spectacles aussi beaux. Nous sommes presque toujours réunis dans des palais ou dans des endroits d'un confort extraordinaire mais où l'on ne remarque jamais la présence de l'élément pour lequel nous luttons: l'enfant.

Comme nous avons été contents de voir des enfants dans ce local, disciplinés, conscients, écoutant l'Hymne national et le chantant tant avec amour, sentant ce qu'ils disaient, donnant une preuve excellente qu'ils avaient la notion de l'ordre, de cet ordre que dans bien des endroits on veut faire disparaître, car certains pensent que la discipline n'est plus nécessaire, que les professeurs ne sont plus nécessaires et que les gens plus âgés et qui ont plus d'expérience ne sont pas, non plus, nécessaires.

Or, cela entraîne le chaos, le désordre, l'indifférence, la désintégration de la famille. Et c'est nous, les autorités chargées de nous occuper des enfants marginaux, qui entendons leurs pleurs, qui voyons leurs larmes, qui sommes sensibles à leurs angoisses, à leur peine, à leur désespoir.

C'est lorsque tout menace de s'écrouler devant beaucoup d'insensibilité que nous décidons de frapper à la porte de nos compagnons des Forces Armées pour leur demander de mettre de l'ordre dans notre maison. Cet ordre, c'est nous qui devons le créer, tous ensemble. Les Forces Armées, soutien des Pouvoirs Judiciaire, Législatif et Exécutif, sont et seront toujours là à veiller sur nos peuples. Elles ont notre plus grand respect.

Nous, Américains, nous avons toujours aimé la liberté, mais nous détestons ce qui est liberticide.

C'est en perfectionnant la démocratie, en envisageant en toute confiance la période transitoire, difficile, complexe, que nous vivons, que nous voulons poursuivre notre chemin. Et il nous faut commencer par l'enfant, tel que nous l'avons vu ici.

Il n'est pas vrai que la jeunesse aime le désordre: elle aime, et beaucoup, les choses normales, vécues en leur temps. Mais il faut qu'elle continue à aimer les éléments traditionnels de son pays, la musique et l'art traditionnels sous tous leurs aspects, et qu'elle se méfie de cette musique frénétique, sans tendresse, sans amour, du genre schyzophrénique, qui s'accompagne de contorsions épileptiques et qui ne mène à rien.

M. Hoover, l'ancien Président des Etats-Unis, disait que le monde marche avec les pieds des enfants. C'est une phrase comme tant d'autres: elle est vite prononcée, et c'est tout. Or il est nécessaire de soigner ces pieds, de se souvenir qu'ils sont rattachés à un corps qui a une âme, et que nous avons tous l'obligation de veiller sur l'enfant, que nous l'appelions "niño" ou bien "child": ils sont tous nos enfants.

Dans ce monde de solitude, l'amour doit l'emporter. Le monde a besoin de solidarité. Des appareils électroniques commencent à se substituer au père et à la mère. Il faut aborder ce problème avec grande attention. On a fait dans mon pays, comme dans tant d'autres, beaucoup d'enquêtes. Samedi dernier, un important journal brésilien publiait un grand reportage sur une enquête faite dans une école respectable. Je ne rapporterai que l'opinion de deux enfants, de treize et quatorze ans respectivement.

Une fillette, répondant à la question "que penses-tu de la télévision?" a dit: "La télévision c'est comme la mère des gens, ce qu'elle dit de faire on le fait."

Et l'autre a dit: "Ma mère est psychologue et elle me dit: tu vas devenir folle à force de regarder la télévision. Mais - a ajouté la petite - je m'aperçois que ma mère elle même ne quitte pas le poste de télévision.

Alors, le père, la mère, ce sont donc des appareils électroniques? Où est la tendresse, ce sentiment extraordinaire qui lie les êtres humains? Où est l'amour des enfants, des petits-enfants? Est-ce qu'il ne serait plus nécessaire d'éprouver de l'affection?.

Aujourd'hui même, lorsque je faisais le voyage du Brésil en Uruguay en voiture, en compagnie de l'illustre professeur Prego-Silva, j'ai vu combien il faisait attention aux jouets et aux sucreries qu'il apportait pour ses petits-enfants. Lui, cet homme internationalement connu, disait: "Où sont-ils donc passés?".

C'est quelque chose de formidable. On ne peut pas tuer ce sentiment, on ne peut pas dire que cela appartient au passé, que c'est quelque chose de vieilli, que cela ne se fait plus, que c'est la science et la technique qui comptent maintenant et que le reste n'a plus d'importance.

Malheur au peuple qui penserait ainsi. Il aura du succès, sans doute, il s'enrichira sans doute, mais il va beaucoup pleurer, il assistera à son propre malheur quand il aura atteint l'apogée de son développement matériel. C'est ainsi qu'ont disparu 19 civilisations.

Nous vivons en un temps d'équipes interprofessionnelles, de coordination des spécialités visant à atteindre un but commun: le bien-être du mineur, entendu non comme une dépense mais comme un investissement, le plus rentable qu'un pays puisse faire pour son avenir.

Nous vivons en un temps où le mineur est considéré non pas en tant que cause mais en tant que conséquence d'un problème plus vaste, en fait le seul problème, celui de la société malade. Ce n'est pas l'enfant qui est un problème, c'est la société prise dans son ensemble.

Ceci étant, notre époque exige qu'on ne s'occupe pas du mineur avec des appareils et selon des système étrangers à son milieu, à sa famille, à la communauté à laquelle il doit se réintégrer. Que personne ne s'occupe de son alimentation seulement, de son habillement seulement, de sa formation morale exclusivement, de lui apprendre à lire exclusivement, de sa formation professionnelle exclusivement. Notre souci doit être de lui procurer tout cela dans le courant de la formation indispensable, de l'intériorisation des valeurs, des principes, des croyances qui sont les nôtres et que nous respectons.

Nous sommes en un temps où la protection de l'enfant n'este plus esclusivement du ressort des gouvernements, mais de toute la communauté, car seule la communauté est permanente et l'action sociale exige la stabilité et la permanence.

Nous vivons en un temps où l'on doit s'occuper du mineur de façon préventive et exceptionnellement s'occuper de le guérir. Nous devons nous occuper de prévenir la marginalisation, en termes de masses, en foction du coût social et des faibles ressources budgétaires dont disposent nos pays.

Nous vivons en un temps qui veut que l'on mette le développement social au même niveau que le développement économique et qui permette de mettre en place le développement politique nécessaire. Cette manière d'envisager à la fois le développement économique et le dévoloppement social doit être, évidemment, accompagnée de l'allocation au secteur social de ressources budgéraires de plus en plus importantes.

Nous vivons en un temps, où les générations doivent se retrouver, non seulement dans le but de travailler au bénéfice des apuvres, mais aussi dans leur propre intérêt, et dans celui de la communauté. Le jeune est en puissance ce qui va être, non ce qui est.

Nous vivons le temps des conducteurs sociaux.

Quiconque détient une parcelle de pouvoir ou d'influence, soit dans le domaine du Gouvernement, soit dans celui de l'entreprise privée, ne saurait rester spectateur du processus de changement, et doit s'en faire le conducteur s'il ne veut pas rester en marge.

Nous vivons en un temps où la famille est une institution constituée par le père, la mère, et les enfants et non seulement par le binome "mère-enfant". Le père ne peut pas être exclus des programmes sociaux établis en faveur de la famille.

Nous vivons en un temps où l'hygiène mentale est une condition préalable à toutes les planifications d'une société, y compris dans le domaine social.

Enfin, mais plus que jamais, nous vivons en un temps de croisades.

Il faut lutter, il faut demander, il faut exiger que l'on s'occupe des droits du mineur, de l'adulte, de l'homme.

Mais on ne peut pas conseiller à d'autres ce que l'on ne pratique pas soi-même. Il ne faut pas exporter la "violence" "en conserve" pour les chaînes de télévision du monde entier. Il existe un droit primordial: celui de recevoir une communication juste et positive qui apporte une solution aux problèmes sociaux tels que celui de l'enfant marginal, plutôt que de contribuer à l'aggraver.

A quel point sommes-nous vigilants face à l'intensification de la violence et de la délinquence, au manque de morale et à la désintégration des valeurs familiales?.

A quel point mesurons-nous les responsabilités d'un moyen de communication tel que la télévision dans ce processus?.

A quel point sommes-nous attentifs à l'exportation et à l'imprégnation d'une sous-culture de violence, d'opportunisme et d'érotisme, étrangère à notre formation et à nos objectifs?. On parle tant des droits de l'homme: quels sont ces droits qui sont tant prêchés mais ne servent pas à empêcher que l'enfance de nos pays soit ainsi atteinte?.

Il y a une escalade dans la violence présentée dans les programmes de télévision, pour la plupart importés. Une équipe du Ministère des Communications du Brésil, analysant les programmes d'un seul mois, programmes enfantins de la capitale fédérale, a conclu que, en 200 heures de films et de présentations, il y avait eu 30 morts violentes, 1018 luttes, 3.592 accidents, 32 vols, 616 ports d'armes, 57 enlèvements, 819 défis, 410 trincheries, 86 cas de chantage et 321 apparitions de monstres et d'animaux féroces. Une autre

autorité brésilienne a affirmé: "La télévision n'existe ni pour éduquer ni pour informer, mais pour vendre. Vendre des habitudes, des idées et des produits".

Si elle induit, persuade et vend des produits, pourquoi ne pas penser qu'elle induit, persuade et vend de la violence?

La famille dans nos pays - car le problème est commun à nous tous - vit dans une tension terrible et mortelle, dans un état de renforcement permanent des impulsions agressives naturelles de ses membres.

Dans nos écoles - pour ne pas parler de nos maisons de correction et de nos prisons - nos enfants dessinent quoi? Des fleurs, de la joie, à l'image de ce qui remplit leur existence? Non; ce n'est pas là ce qui les attire. Leurs sujets sont la mort, la douleur, les incendies, la folie, la pathologie, l'homosexualité, les vices, la guerre, la violence, la pollution, les déformations humaines. Ils dessinent des monstres, des vampires, et croient que les ordinateurs "sont bons parce qu'ils ne sont pas humains". Des noyades, des désastres, des attaques, des abus, des cimetières, des fantômes, des explosions, des christs en furie, des croix mises en pièces et des figures humaines mutilées ou déformées constituent les terribles sujets de l'expression plastique infantile et juvénile des générations bombardées à tout instant par la violence importée.

Un cri d'alerte doit être poussé également en ce qui concerne l'influence de cette action massive de la mauvaise télévision sur la détection du profil psychologique des enfants affectés. Si, d'habitude, ces enfants représentent la mort et traduisent la douleur et la violence dans leur expression plastique, c'est logiquement lorsqu'ils sont soumis aux batteries de tests psychologiques qui prétendent définir leur situation émotionnelle.

Et que se passe-t-il? On rejette sur les pays la responsabilité de la tragédie qu'experiment les dessins de ses enfants, et l'on oublie qu'ils ont été induit à ces représentations d'horreur dantesque par l'exhibition écrasante de programmes toujours destinés à rehausser non pas les belles choses de la vie, mais son côté le plus triste.

Quelle responsabilité peuvent avoir les parents, quel peut être leur apport, lorsque leur foyer est envahi par ces messages pessimistes qu'ils n'ont ni l'autorité ni le pouvoir d'arrêter?

On peut se demander à quel point le profil psychologique d'un enfant ayant des problèmes correspond à la réalité de son milieu familial?

A quel point protègerons-nous "intégralement" le mineur des Amériques la famille des Amériques, si nous ne prêtons aucune attention à ce magnicide commis chaque jour contre les hommes de demain?

Pourquoi ne pourrions nous exiger que nos maisons ne soient pas envahies, du matin au soir, par les images et les sons des désastres, des catastrophes et des actes de barbarie saisis sur le vif dans le monde entier?

Nous ne pourrons quitter Montévidéo sans nous proposer cette croisade pour le salut de nos enfants, de nos familles.

- Libérons les enfants de la culture de la violence!

- Exigeons le droit humain de ne pas voir l'intimité de nos foyers envahie par les "conserves" agressives et malfaisantes!

Nous allons proposer de façon formelle comme une des recommandations de base du XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant, une exhortation à nos Gouvernements, aux entreprises et aux communautés afin qu'ils prennent les mesures visant à proposer des programmes plus appropriés aux téléspectateurs de tous les pays américains et surtout à tous les enfants du monde.

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE
6-11 juin 1977
Montevideo, Uruguay

IIN

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.18/77
6 juin 1977
Original: espagnol

ALLOCUTION DE M. LE SECRETARIE GENERAL DU V^e CONGRES PANAMERICAIN DE L'ENFANT, DR. RAFAEL SAJON, PRONONCE AU COURS DE LA SEANCE D'OUVERTURE, LE 6 JUIN 1977.

Doc.18/77

ALLOCUTION DE M. LE SECRETARIE GENERAL
DU Vè CONGRES PANAMERICAIN DE L'ENFANT,
DR. RAFAEL SAJON, PRONONCE AU COURS DE
LA SEANCE D'OUVERTURE, LE 6 JUIN 1977.

En cette séance solennelle, en présence de cette multitude d'enfants qui représentent le coeur, les muscles, le sang, le nerf de ce grand peuple uruguayen et qui symbolisent également le coeur de tous les peuples américains, je me plais à évoquer les figures illustres de ceux qui grâce à leur inspiration, à leurs efforts, et sans appuis économiques ont fondé cet organisme appelé aujourd'hui Institut Interaméricain de l'Enfant. Ils déclaraient humblement qu'il s'agissait d'une oeuvre américaine pour des enfants américains.

Il faut remarquer que ce sont les médecins qui, à travers leur vision sociale, se sont le plus occupés de l'enfant, étant donné leur contact plus étroit avec la misère humaine, avec les familles, avec les groupes les plus vulnérables de la société. C'est porquoi je me fais un devoir et un honneur devant les representants de presque toute l'Amérique latine, d'évoquer notre cher et illustre fondateur, l'éminent pédiatre Dr. Luis Morquio, ainsi que les docteurs Gregorio Araoz Alfaro, Roberto Berro, Victor Escardó y Anaya et tant d'autres illustres personnalités d'Amérique: Bejarano, de Colombie, Andrada Marin, de l'Equateur, Olinto de Olivera du Brésil.

Il est vrai que l'Amérique est une et différente dans ses individualitées. Nous ne saurions résoudre ses problèmes par des schémas généraux. Chaque pays, chaque région a les siens, ses besoins qui sont souvent différents de ceux des autres peuples. Le problème démographique ne se pose pas de la même façon en Argentine et en Uruguay que dans les autres pays du Caraïbe et de l'Amérique Centrale; en moyenne l'augmentation démographique est de 2,8 % en Amérique latine et dans le Caraïbe, mais dans certains pays les taux de natalité atteignent plus de 3,8 % et même plus de 4 %. En revanche en Uruguay et en Argentine un "gouverner c'est peupler" est un apothème. Il en va de même pour les taux de morbidité, de mortalité, de mort chez les femmes enceintes. Résoudre les problèmes des groupes sociaux ayant des ressources n'est pas la même chose que résoudre le problème de ceux qui ont des ressources moyennes ou très faibles. C'est porquoi il n'est pas facile d'unifier et de définir une politique de protection des mineurs dans sa stratégie et dans ses tactiques; cela exige une bonne recherche, un bon diagnostic et un bon pronostic tenant compte des besoins et des ressources individuelles. A partir de là on pourra envisager une politique visant à résoudre tous ces problèmes qui pèsent sur les différents groupes de population.

Certains groupes sont plus vulnérables que d'autres. Les enfants représentant les groupes les plus vulnérables de la population d'un pays. Ce sont eux qui sont les plus faibles, les plus dénués de tout. Ils sont incapables, ils ont besoin d'être aidés, protégés, et guidés par leurs familles lorsque celles-ci sont légitimement constituées ou par leurs familles naturelles surtout quand les premières viennent à manquer. Il s'agit là d'un problème très grave en Amérique: Le binome mère - enfant. Il y a des pays où 67 % de la population est constitué par des enfants qui ne connaissent pas leurs parents. Ce sont des enfants nés en dehors du mariage,et pour la plupart abandonnés. Il faut que quelq 'un aille au secours de ces enfants. Dans le cadre juridique nous employons les notions de droit de patronage et le droit anglosaxon emploie celui de "parent patrae"; c'est-à-dire que l'Etat, à travers ses organismes compétents devient le seul parent de cet enfant.

Comme l'a signalé le Dr. Florencio Varela, Secrétaire d'Etat du Mineur et de la Famille en Argentine, le meilleur institut de protection des mineurs, est la famille. En effet, c'est la famille qui représente la cellule de base de la société; la famille incarne l'ordre naturel au sein duquel l'enfant doit croître et se développer normalement jusqu'à atteindre la mayorité dans la plénitude de ses possibilités physiques, intellectuelles et spirituelles. Une question se pose alors: Qu'est ce qui se passe quand la famille n'existe pas? Un problème se pose alors à tous les niveaux: médical, éducatif, socio-juridique, législatif: comment s'occuper de la santé, de l'éducation de ces enfants? Comment les préparer sur le plan professionnel pour les intégrer au marché de l'emploi, pour faire d'eux des hommes utiles, productifs et moraux?

L'intérêt [illegible] de l'Etat, au nom de la défense et de la sécurité sociales, est de leur fournir alors les moyens les plus convenables, d'organiser des services, de les améliorer, de préparer le personnel. Si dans une certaine mesure la famille existe et si cette famille ne sait pas comment s'occuper de l'enfant, comment l'éduquer, il faut guider et aider économiquement cette famille. La recherche génétique permet de prévenir un couple qui risque d'avoir un enfant handicappé et permet également d'aider ce couple à avoir un enfant sain. Toute la problématique concernant la protection prénatale, périnatale et néonatale, ainsi que la période critique des premières années de la vie d'un enfant sont des problèmes fondamentaux. C'est au cours de la première année de vie qu'on trouve les indices de mortalité infantile les plus élevés. Il y a également des taux de mortalité très élevés chez les enfants d'un à cinq ans à cause des accidents. Ces accidents sont devenus presque le deuxième et le troisième facteur de mortalité chez l'enfant dans plusieurs pays de l'Amérique. A mesure que la population augmente, le nombre d'enfants handicappés augmente aussi: déficients physiques et mentaux, arriérés mentaux, aveugles, sourds-muets, amblyopes, paralytiques cérébraux, enfants ayant des difficultés dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ou des déficits, et qui ne pourront pas avoir accès à l'enseignement à moins d'être repérés à temps, diagnostiqués et stimulés précocement. Certains pays sont en train de réaliser à ce sujet des efforts exemplaires dans le domaine de l'éducation. Dans le secteur public de l'enseignement primaire il n'y a pas de rapport entre l'investissement et le rendement scolaire. 90%, 80% ou 70% de la population en âge scolaire sont inscrits. Mais 50% abandonne avant la troisième année scolaire. Les grands problèmes sont: l'abandon, le redoublement scolaire.

D'autres problèmes concernent l'adolescence, le comportement humain, la modification du comportement humain; nos adolescents et nos jeunes dépendent dans une certaine mesure de leur passé sur le plan de l'alimentation, de la famille, de l'environnement et de la société, il s'agit d'un moment essentiel dans la vie de l'être humain. Tout ce problème du dénuement moral et matériel n'est pas uniquement un problème économique.

Le comportement antisocial des mineurs apparaît dans les pays ayant peu de ressources économiques ainsi que dans ceux où il y a excès de ces ressources. Ceci est étroitement lié au problème de la responsabilité parentale. En effet, les dernières recherches dans les domaines médical, pédiatrique, psychiatrique, sociologique, psychologique, éducatif montrent qu'en définitive, la différence entre les enfants qui commettent des actes antisociaux et ceux qui n'en commettent pas est liée à la façon affectueuse et bienveillante dont ces enfants ont été traitées au cours de leurs premières années.

Lorsqu'on parle d'hôpitalisme, d'internement, on critique, sauf dans des cas exceptionnels, le besoin de trouver de nouvelles méthodes, de nouvelles techniques éducatives, psychologiques ou sociales en vue d'envisager le problème de la croissance et du développement du comportement humain ainsi que celui de la modification du comportement humain chez nos adolescents sur la base de mesures de type familial adaptées à la réalité pratique et aux recherches faites dans le domaine médical sur le comportement.

Tous ces sujets seront traités par MM. les Représentants au cours des séances; c'est à vous en tant qu'illustres représentants des pays américains: médecins, psychologues, sociologues, éducateurs, assistants sociaux, d'envisager, d'après le mandat reçu de vos gouvernements, les solutions à ces problèmes; et ce, à travers les initiatives, et les mesures que vous allez prendre pour le présent et pour l'avenir. Nous devrions cependant nous mettre d'accord sur ce que nous entendons, du point de vue du langage et de l'idée, par protection intégrale, sur le sens qu'a cette protection et sur ce que nous entendons par mineurs.

Il y a un aspect que je voudrais aborder et qui est celui de la coopération internationale. Il faut coordonner et rassembler les efforts à tous les niveaux: national, régional et international en vue d'obtenir une meilleure coopération, une aide extérieure plus efficace pour les pays. Nous serions en train d'accomplir une tâche extrêmement utile et profitable si nous pouvions présenter, d'après les besoins d'un pays, d'un groupe de pays ou d'une région, un groupe de programmes coordonnés sur la base de services intégrés capables de répondre aux besoins essentiels de nos enfants en ce qui concerne la santé maternelle-enfantine, l'éducation, la préparation professionnelle, l'hygiène mentale et résoudre également ces problèmes tellement fondamentaux de l'alimentation, de la nutrition, de l'aide à la mère et à l'enfant, surtout, en vue d'éviter l'abandon. Il existe aujourd'hui quatre méthodes de travail pour étudier et résoudre d'une façon pratique toute la problématique économique concernant l'éducation et la santé ainsi que l'investissement de fonds dans ce domaine. Je ne vais pas m'arrêter sur ce point car c'est un sujet qui revient aux commissions et aux groupes de travail. Mais nous pouvons affirmer quelque chose: il y a des possibilités réelles de quantifier et l'on peut qualifier ce qu'on investit

dans la protection du mineur, en déterminer le rendement et dire qu'il ne s'agit pas de dépenses mais d'investissements à effets multiplicateurs. Les comptes économiques ne sont pas les mêmes que les comptes humains. L'année 1979 ayant été déclarée l'Année Internationale de l'Enfant par les Nations Unies et par l'Organisation des Etats Américains, il faudrait que la réalisation et l'application des droits de l'enfant à travers de programmes qui, en definitive, lui permettent de s'intégrer dans sa jeunesse et dans son âge mûr au processus de développement économique et social, deviennent sans doute une préoccupation fondamentale. Nous vivons à l'époque de l'éducation pour le développement, et je pense que défendre les droits de l'enfant c'est défendre la nationalité de chaque pays, la nationalité de l'Amérique. Je tiens à répeter ce qui a été dit au cours de cinquante réunions internationales: lutter pour les enfants c'est lutter pour la paix et pour l'intégration de l'Amérique.

Nous remercions la généreuse collaboration et l'effort du gouvernement et du peuple uruguayen pour que ce Congrès, qui honore l'Uruguay et l'Amérique, devienne un grand événement scientifique et culturel, porteur de profit et d'utilité à ce que les américains ont de plus: nos enfants, les enfants.

D O C U M E N T S 19 - 24

Manquants

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE
6-11 juin 1977
Montevideo, Uruguay

IIN

OEA/Ser. K/XXIII.15.1
Doc.25/77
7 juin 1977
Original: espagnol

BUREAU

Président:	Daniel Darracq (Uruguay)
Vice-présidents:	Chefs des Délégations (Art. 14 du Règlement)
Secrétaire général du Congrès:	Rafael Sajón

COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Nicaragua
Pérou
Mexique

COMMISSION DE STYLE

Brésil
Chili
Etats-Unis
Haïti

COMMISSION I - SANTE

Président:	Adolfo Schiaffino (Uruguay)
Vice-président:	Ernesto Vizcarrondo (Vénézuela)
Rapporteur:	Carlos Cossich Márquez (Guatemala)

COMMISSION II - EDUCATION

Président:	José Martin O'Gorman (Argentine)
Vice-président:	Ambrosio Vergara (Paraguay)
Rapporteur:	Dora Sarasola (République Dominicaine)

COMMISSION III - QUESTIONS JURIDIQUES

Président:	Teresa Albanez Barnola (Vénézuela)
Vice-président:	Julio José Martinez Vivot (Argentine)
Rapporteur:	Gloria Bluske de Ayala (Bolivie)

COMMISSION IV - SERVICE SOCIAL

Président:	Alberto Reyes Terra (Uruguay)
Vice-président:	Eduardo Carrasquilla (Panama)
Rapporteur:	Fernando Saravia Toledo (Argentine)

COMMISSION V - STATISTIQUE

Président:	Guadalupe Belloc Ibarra (Mexique)
Vice-président:	Pascual Luis Perera (Argentine)
Rapporteur:	Renée V. Piriz (Uruguay)

COMMISSION POUR LA REDACTION DES CONCLUSIONS

Mexique	(Président)
Guatemala	(Rapporteur de la Commission I - Santé)
République Dominicaine	(Rapporteur de la Commission II - Education)
Bolivie	(Rapporteur de la Commission III Questions Juridiqu
Argentine	(Rapporteur de la Commission IV - Service Social)
Uruguay	(Rapporteur de la Commission V - Statistique)

D O C U M E N T S 26 - 30

Manquants

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE
6-11 juin 1977
Montevideo, Uruguay

IIN

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.31/77
8 juin 1977
Original: Espagnol

RAPPORT DE LA COMMISSION DE LETTRES DE CREANCE

La Commission de Lettres de Créance du XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant, constituée par les représentants de Nicaragua, du Pérou et du Méxique, a examiné les lettres de créance présentées par les délégations participantes, et les a trouvées en bonne et due forme.

Montévidéo, le 8 juin 1977

Nicaragua

Perú

México

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS, WASHINGTON, D.C. 20006

D O C U M E N T S 32 - 39

Manquants

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE
6-11 juin 1977
Montevideo, Uruguay

IIN

INSTITUTO INTERAMERICANO DEL NIÑO - O.E.A. -

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.40/77
9 Juin 1977
Original: espagnol

PROJET DE RESOLUTION

SOURCES D'INFORMATION STATISTIQUE DESTINEES A FACILITER LA CONNAISSANCE DES PROBLEMES DU MINEUR EN AMERIQUE

(Présenté par la Commission V - Statistique,

pour son examen en séance pléniere)

LE XV^{emè} CONGRES PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

ATTENDU:

Que la problématique du mineur en Amérique revêt une énorme signification étant donné le pourcentage très élevé de population qui vit en état de marginalisation, surtout dans les pays en voie de développement, et les besoins par conséquent plus grands auxquels il faut subvenir pour améliorer ses conditions de vie;

Que la notion d'enfant marginal suppose le repérage à priori d'une série de variables qui ne sont ni permanentes dans le temps ni uniformes dans l'espace géographique;

Qu'un système d'information intégrale devrait permettre l'emploi sélectif de œs variables et l'utilisation de différents critères afin d'identifier l'enfant en état de marginalisation;

Qu'il est nécessaire d'établir des critères d'identification permettant l'usage des statistiques et, par conséquent, leur adaptation aux processus socio-économiques de changement;

Qu'une analyse spécifique, basée non seulement sur l'information fournie par les statistiques et les recherches spécialisées mais aussi sur d'autres statistiques concernant les conditions de vie du mineur, peut conduire à la connaissance de la problématique des mineurs marginaux;

Que le problème des mineurs marginaux s'étand à de nombreux secteurs, et

Que, malgré les efforts des gouvernements et des organismes internationaux pour obtenir une information statistique complète et utile, celle-ci est encore insuffisante,

LE CONGRES DECIDE:

de recommander aux Gouvernements,

1. L'établissement d'une méthodologie et l'adoption de critères uniformes permettant à niveau national et à niveau international l'élaboration et l'analyse statistique du problème de l'enfant marginal, ce qui permettra d'adopter par la suite des mesures visant à obtenir son développement intégral.

2. L'utilisation, par les organismes spécialisés de recherche et de statistique, des études réalisées par les centres sectoriels de la santé, de l'éducation, du logement, de l'urbanisme, de l'économie et des recherches sociales, entre autres, afin de compléter leur information.

3. La création d'un "Système d'Information Intégrale" visant à faciliter l'emploi et l'échange des données fournies par les informations recueillies périodiquement et la diffusion d'expériences réalisées à différents niveaux.

4. L'utilisation des principes, normes et recommandations formulées par les organismes internationaux en matière de statistique et de recensements pour assurer l'uniformité des techniques afin d'atteindre à une comparabilité à niveau national et international.

5. L'essai d'instruments et d'indicateurs permettant le diagnostic précoce pour prévenir et traiter les causes de la marginalité.

6. La publication immédiate des statistiques réalisées par les organismes compétents, aux fins de leur utilisation en temps voulu dans l'établissement de programmes.

7. La promotion et la réalisation d'enquêtes spéciales afin de capter les facteurs qui freinent le développement intégral de la famille.

8. La mise en lumière de l'importance du fonctionnement des bureaux de l'Etat-Civil, en particulier dans les zones rurales et indigènes, en particulier en renforçant leur organisation et les instruments mis à leur disposition.

9. La réalisation d'une analyse critique de l'application des recommandations approuvées concernant ces sujets.

10. La mise en oeuvre du plus gros effort possible dans l'accomplissement des recommandations, grâce à des mesures spéciales répondant à la déclaration de l'"Année Internationale de l'Enfant" pour 1979.

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE
6-11 juin 1977
Montevideo, Uruguay

IIN

OEA/Ser. K/XXIII.15.1
Doc.41/77
9 juin 1977
Original: espagnol

COMPTE RENDU DU RAPPORTEUR DE LA COMMISSION V- STATISTIQUE

La Commission V, Statistique, a disposé des travaux suivants: "Les sources d'information statistique pour la connaissance de la problématique du mineur marginal en Amérique", de Mademoiselle Angélica Gaudiano; "Les sources d'information statistique pour la connaissance de la problématique du mineur en Amérique", du Docteur Adolfo Arteaga Calvo et "Les sources d'information statistique pour la connaissance de la problématique du mineur marginal en Amérique", du Docteur Adolfo Gaete-Darbó. Ces travaux figurent dans le"Document d'information de Base et référence", présenté par la Direction générale de l'Institut Interaméricain de l'Enfant.

La Commission a travaillé sur une étude présentée par la Délégation de l'Uruguay, intitulée "Rapport sur l'éducation primaire". Elle a également disposé, aux fins de consultation, des travaux présentés par la Délégation du Chili sur le sujet: "Protection intégrale du mineur", publiés par l'OEA, Doc.5/77 et Doc.5/77 add.1 et add.2, et de ceux présentés par la Délégation de l'Argentine, intitulés "Rapport technique et statistique. 1975." et "Apports aux Questions juridiques et sociales, à l'Education spécialisée, au Service social, à la Statistique, et nouvelles approches".

La Commission a discuté les divers points relevants de sa compétence en séance plénière et en toute harmonie. Toutes les Délégations, avec l'aide précieuse du professeur Angélica Caudiano, de l'expert comptable Carlos Amado et d'un invité spécial: le professeur Ernesto Pollit ont largement collaboré. Il faut aussi mettre en relief les apports faits par les observateurs de différents pays qui ont assisté avec beaucoup d'assiduité aux délibérations de la présente Commission.

(signé) Renée V. Piriz
Rapporteur.

D O C U M E N T S 42 - 51

Manquants

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE
6-11 juin 1977
Montevideo, Uruguay

IIN

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.52/77
10 juin 1977
Original: espagnol

PROJET DE RESOLUTION

ENCOURAGEMENT DES INSCRIPTIONS DE NAISSANCES OMISES

(Adopté par la Commission III - Questions juridiques, pour être examiné en séance plénière)

LE XVème CONGRES PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

Que, en omettant l'inscription de l'enfant au Registre de l'Etat Civil, on le prive de sa situation juridique véritable,

RECOMMANDE:

Que les Etats américains mènent a bien des campagnes intensives afin d'encourager les inscriptions au Registre de l'Etat Civil des naissances omises.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS, WASHINGTON, D.C. 20006

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE
6-11 juin 1977
Montevideo, Uruguay

IIN

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.53/77
10 juin 1977
Original: espagnol

PROJET DE RESOLUTION

EXECUTION RAPIDE DES SENTENCES DE PENSIONS ALIMENTAIRES DANS LES AUTRES PAYS AMERICAINS

(Adopté par la Commission III- Questions juridique, pour être examiné en séance plénière)

LE XVème CONGRES PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

Qu'en raison da la migration constante qui a lieu entre les pays latino-américains, et qui se traduit bien des fois par l'abandon du noyau familial par celui qui est obligé de verser une pension alimentaire,

RECOMMANDE:

Que les gouvernements signent des accords multilatéraux visant à obtenir que l'exécution des sentences prononcées lors de jugements en matière de pensions alimentaires se fasse quel que soit le pays, de façon abrégée, sommaire et gratuite.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS, WASHINGTON, D.C. 20006

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE
6-11 juin 1977
Montevideo, Uruguay

IIN

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc. 54/77
le 10 juin 1977
Original: espagnol

PROJET DE RESOLUTION

ENCOURAGEMENT DES INSCRIPTIONS MATRIMONIALES

(Adopté par la Commission III - Questions juridiques, pour être examiné en séance plénière)

LE XVème CONGRES PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

Les avantages qu'offre l'institution matrimoniale en ce qui concerne la situation des enfants mineurs;

RECOMMANDE:

Que les Etats américains adoptent des mesures propres à faire connaître les avantages du mariage, en tant qu'institution qui régit les relations juridiques et sociales des membres de la famille, et à faciliter sa célébration.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS, WASHINGTON, D.C. 20006

D O C U M E N T S 55 - 74

Manquants

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE
6-11 juin 1977
Montevideo, Uruguay

IIN

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc. 75/77
10 Juin 1977
Original: espagnol

RAPPORT DU RELATEUR DE LA COMMISSION I - SANTE

La Commission de la Santé s'est installée le 7 juin à 10:20 a.m.

Elle a élu comme Président M. Adolfo Schiaffino, d'Uruguay, comme Vice-président M. Ernesto Vizcarrondo du Vénézuela et comme Rapporteur M. Carlos Cossich, du Guatemala.

M. Marco Tulio Magaña, du Salvador, a participé en tant que Conseiller Technique et Mme. Ofelia R. Bessio d'Uruguay, en tant que secrétaire.

Ayant fait les remarques nécessaires concernant l'ordre du jour, on a décidé de suivre lors de la discussion l'ordre indiqué sur le document original.

Le Règlement a été lu afin que les participants n'oublient pas qu'il s'agissait d'une Conférence Spécialisée de l'OEA.

Les représentants des différents pays ont pris la parole pour faire connaître la situation du problème de la santé dans leurs pays respectifs.

Six séances ont été tenues au cours desquelles on a discuté les différents points de l'ordre du jour; à l'issue de ces séances on a formé des sous-commissions qui ont examiné les conclusions portant sur les six thèmes proposés.

Au cours de la dernière séance une discussion a eu lieu au sujet de la forme des recommandations finales à présenter à la séance plénière.

(signé)

Dr. Carlos Cossich
Rapporteur

95-F

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE
6-11 juin 1977
Montevideo, Uruguay

IIN

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.76/77
10 juin 1977
Original: espagnol

RAPPORT DU RAPPORTEUR DE LA COMMISSION III - AFFAIRES JURIDIQUES

Les pays suivants ont été représentés au sein de la Commission III, Affaires Juridiques: Uruguay, Pérou, Panama, Equateur, Venezuela, Guatemala, Brésil, Argentine, Bolivie, Nicaragua, Chili, Mexique, Etats-Unis et Organismes Internationaux.

La Commission a disposé de divers travaux, présentés: par le Docteur Ubaldino Calvento, Conseiller Technique de la Commission, en collaboration avec le docteur Rafael Sajón, intitulé "Protection intégrale du mineur - Considérations sociales et légales"; par le docteur Graciela Borsone, intitulé "Protection intégrale du Mineur - Organismes de Planification - Conditions - Ressources"; par l'observatrice de l'O.I.T. docteur Perla R. de Marinelli, intitulé "L'O.I.T et le travail et la formation professionnelle des mineurs"; par le délégué du Pérou, docteur Quevedo, intitulé "Protection intégrale du mineur", inclus dans le "Document d'Information de Base et de Référence" et par la déléguée du Chili, docteur Ana Luisa Prieto, publié comme document OEA 5/77 Add.1.

Le déroulement de l'ensemble du travail de la Commission III, Affaires Juridiques est clairement précisé dans les procès-verbaux qui en font foi.

En ce qui concerne les recommandations approuvées, celles-ci ont été transmises au Secrétariat. Sans préjudice de quoi, les procès-verbaux de la Commission retiennent la partie résolutive de ces recommandations.

(signé)

Mariana Argudo
Rapporteur

96-F

D O C U M E N T 77

Manquant

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

XV CONGRÈS PANAMÉRICAIN DE L'ENFANCE
6-11 juin 1977
Montevideo, Uruguay

IIN

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc. 78/77
10 juin 1977
Original: espagnol

RAPPORT FINAL

(Provisionnel)

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. INTRODUCTION	1
A. Antécédents	1
B. Séance préliminaire	1
C. Séance d'ouverture et séance de clôture ...	3
D. Ordre du jour	3
E. Bureau	4
F. Participants	6
G. Séances plénières	6
II. RECOMMANDATIONS FAITES PAR LE CONGRÈS	7

ANNEXES:

A. Liste des participants	A - 1
B. Compte rendu du Rapporteur de la Commission I - Santé	A - 2
C. Compte rendu du Rapporteur de la Commission II - Education	A - 3
D. Compte rendu du Rapporteur de la Commission III - Questions Juridiques	A - 4
E. Compte rendu de la Commission IV - Service Social	A - 5
F. Compte rendu de la Commission V - Statistique	A - 6
G. Liste des documents	A - 7

I. INTRODUCTION

Le XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant s'est tenu à Montévidéo, Uruguay, du 6 - 11 juin 1977.

A. Antécédents

Etant donné que le 9 juin 1977 allait être célébré le 50ème anniversaire de la fondation de l'Institut Interaméricain de l'Enfant, Organisme Spécialisé de l'OEA, le Bureau de cet Institut, lors de sa 55ème séance tenue à Caracas, Vénézuela, en 1975, a décidé, en accord avec le Gouvernement de l'Uruguay, de réaliser le XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant, à Montévidéo, Uruguay.

Au cours de la Troisième Séance Plénière tenue à Santiago du Chili le 17 juin 1976, l'Assamblée Générale de l'OEA a décidé de déclarer le XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant "Conférence Spécialisée Interaméricaine", elle a également décidé de charger le Conseil Permanent de la préparation de l'Ordre du Jour et du Règlement, dont les projets préparés par le Bureau de l'IIE devaient être soumis à la considération des Gouvernements aux termes des dispositions de l'article 129 de la Charte de l'OEA (AG/RES.224 - (VI - 0/76).

Le Conseil Permanent de l'OEA, en date du 19 janvier 1977, a approuvé l'Ordre du Jour et le Règlement du XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant et a remis cet Ordre du Jour et ce Règlement aux Gouvernements des Etats membres en vue de leur examen (CP/RES. 199 (273/77).

Le Conseil Permanent de l'OEA au cours de sa séance du 26 janvier 1977 a approuvé la Résolution CP/RES.202 (274/77), fixant la date du 6 - 11 juin pour la célébration dudit Congrès.

B. Séance Préliminaire

Conformément aux dispositions de l'article 18 du Règlement du Congrès, les chefs de délégations se sont réunis en séance préliminaire le 6 juin, sous la présidence intérimaire du Dr. Daniel Darracq, Ministre de l'Education et de la Culture de la République Orientale de l'Uruguay.

Lors de cette séance les points suivants ont été approuvés:

1. Désigner Président du Congrès, Dr.Daniel Darracq, Ministre de l'Education et de la Culture de l'Uruguay.

2. Ratifier l'Ordre du Jour, le Règlement et approuver le Calendrier Provisoire d'Activités.

3. Etablir, par tirage au sort, l'ordre de priorités; cet ordre a été établi comme suit (Doc.10/77):

1. Argentine
2. Brésil
3. Nicaragua
4. Paraguay
5. Jamaïque
6. Honduras
7. Guatemala
8. Etats-Unis
9. Trinidad Tobago
10. Bolivie
11. Panama
12. Grenade
13. El Salvador
14. République Dominicaine
15. Colombie
16. Barbades
17. Vénézuela
18. Haïti
19. Pérou
20. Chili
21. Mexique
22. Costa Rica
23. Equateur
24. Uruguay

4. Déterminer la méthode de travail à suivre en accord avec les thèmes de l'Ordre du Jour et installer les Commissions de Travail: Santé, Education, Questions Juridiques, Service Social et Statistique, mentionnées dans l'article 43 du Règlement du Congrès.

5. Nommer à la Commission de Vérification des Pouvoirs des délégations du Nicaragua, du Pérou et du Mexique.

6. Nommer à la Commission de Style des représentants des délégations du Brésil, du Chili, des Etats-Unis et de Haïti.

7. Fixer un délai, expirant le mercredi 8 juin à 15 heures, pourla présentation des projets de recommandations.

8. Inviter les membres des différentes délégations à s'inscrire aux différentes Commissions du Congrès.

9. Désigner M. Florencio Manuel Varela, Secrétaire d'Etat pour le Mineur et la Famille de la République Argentine pour prendre la parole au cours de la séance d'ouverture en représentation des délégations participantes.

C. Séance d'ouverture et séance de clôture

La séance d'ouverture s'est tenue le 6 Juin avec la participation de Ministres d'Etat, de Conseillers d'Etat, de hautes autorités du Gouvernement, de membres du Corps Diplomatique, des délégations, d'Observateurs Permanents auprès de l'OEA, d'Observateurs des Organismes Internationaux et Interaméricains, d'invités d'honneur, etc.

Ont pris la parole, dans l'ordre suivant: Dr. Daniel Darracq, Ministre de l'Education et de la Culture de la République Orientale de l'Uruguay (Doc.13); Dr. Gastón Urriolagoitia, Directeur de l'OEA à Montévidéo, lequel a lu un message du Secrétaire Général de l'Organisation des Etats Américains (Doc.6); Dr. Mario Altenfelder, Président du Conseil de Direction de l'Institut Interaméricain de l'Enfant; Dr. Florencio Manuel Varela, Secrétaire d'Etat pour le Mineur et la Famille de la République Argentine, au nom des délégations participantes (Doc.14) et Dr. Rafael Sajón, Secrétaire Général du XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant (Doc.18).

La séance de clôture s'est tenue le 11 juin, à 11 heures 30.

Au cours de cette séance a pris la parole M.: Dr. Daniel Darracq, Ministre de l'Education et de la Culture et Président du Congrès (Doc.80).

D. Ordre du Jour

L'Ordre du Jour approuvé par le Conseil Permanent de l'Organisetion des Etats Américains (CP/RES.199) a été ratifié par le XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant au cours de sa Première Séance Plénière, le 6 Juin 1977. Le voici:

Thème Central: La Protection Intégrale du Mineur

1. Le développement communautaire et son action sur la santé.
2. Causes de la marginalité. Actions à court et à long terme entreprises dans le secteur de l'éducation en faveur du mineur marginal.
3. Perspectives de l'éducation des mineurs marginaux.
4. La législation spéciale sur le mineur et la famille en tant qu'instrument de prévention de la marginalisation juvénile et d'intégration du mineur marginal. Aspects normatifs et institutionnels.

5. Le processus d'intégration sociale du mineur.

6. Sources de données statistiques destinées à faciliter la connaissance des problèmes du mineur marginal en Amérique.

BUREAU

Le Bureau a été composé de la façon suivante:

Président:	Daniel Darracq (Uruguay)
Vice-présidents:	Chefs des Délégations (Art. 14 du Règlement)
Secrétaire Général du Congrès	Rafael Sajón

COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Nicaragua

Pérou

Mexique

COMMISSION DE STYLE

Brésil

Chili

États-Unis

Haïti

COMMISSION I - SANTÉ

Président:	Adolfo Schiaffino (Uruguay)
Vice-président:	Ernesto Vizcarrondo (Vénézuela)
Rapporteur:	Carlos Cossich Márquez (Guatémala)

COMMISSION II - EDUCATION

Président:	José Martín O'Gorman (Argentine)
Vice-président:	Ambrosio Vergara (Paraguay)
Rapporteur:	Dora Sarasola (République Dominicaine)

COMMISSION III - QUESTIONS JURIDIQUES

Président:	Teresa Albanez Barnola (Vénézuela)
Vice-président:	Julio José Martínez Vivot (Argentine)
Rapporteur:	Gloria Bluske de Ayala (Bolivie)

COMMISSION IV - SERVICE SOCIAL

Président:	Alberto Reyes Terra (Uruguay)
Vice-président:	Eduardo Carrasquilla (Panama)
Rapporteur:	Fernando Saravia Toledo (Argentine)

COMMISSION V - STATISTIQUE

Président:	Guadalupe Belloc Ibarra (Mexique)
Vice-président:	Pascual Luis Perera (Argentine)
Rapporteur:	Renée V. Piriz (Uruguay)

COMMISSION POUR LA REDACTION DES CONCLUSIONS

Mexique	(Président)
Guatémala	(Rapporteur de la Commission I - Santé)
Rép. Dominicaine	(Rapporteur de la Commission II - Education)
Bolivie	(Rapporteur de la Commission III - Questions Juridiques)
Argentine	(Rapporteur de la Commission IV - Service Social)
Uruguay	(Rapporteur de la Commission V - Statistique)

F. Liste des participants

La Liste des Participants (Doc.20 rev.1) figure comme Annexe B de ce Rapport Final.

G. Séances Plénières

Au cours de la première séance plénière, qui a eu lieu le 6 Juin, ont été ratifiés les accords adoptés au cours de la Séance Préliminaire. Il a été procédé à la désignation du Président de la Commission de Rédaction de Conclusions, conformément à l'article 49 du Règlement.

La deuxième séance plénière, tenue le 9 Juin, a été une séance protocolaire en commémoration du 50ème Anniversaire de la Fondation de l'Institut Interaméricain de l'Enfant.

Y ont assisté des membres du Gouvernement, des membres du Corps Diplomatique, les Délégations, les Observateurs Permanents auprès de l'OEA, les Observateurs des Organismes Internationaux et Interaméricains, des Invités d'honneur et le Personnel de l'Institut.

Les orateurs ont été, dans cet ordre, Monsieur Daniel Darracq, Ministre de l'Education et de la Culture de la République Orientale de l'Uruguay (Doc.46); message du Secrétaire Général de l'OEA, lu par M. Gastón Urriolagoitia, Directeur du Bureau de l'OEA en Uruguay (Doc.7); et M. Rafael Sajón, Secrétaire Général du XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant (Doc.45).

Au cours de cette cérémonie a été reçue une plaque commémorative offerte par le personnel de l'Institut Interaméricain de l'Enfant. Une minute de silence a été observée à la mémoire des morts ayant appartenu à l'Institut.

Le Directeur Général de l'Institut a reçu du Conseil de Direction une plaque et un parchemin commémoratifs. Des médailles commémoratives du 50ème Anniversaire de la fondation ont été distribuées aux autorités nationales, aux délégations, au personnel de l'Institut et aux anciens membres du Bureau.

La Troisième Séance Plénière, célébrée le 10 Juin 1977 a examiné et approuvé les rapports des rapporteurs des cinq Commissions ainsi que leurs recommandations.

Les Commissions de Style et pour la Rédaction des Conclusions se sont réunies après la Troisième Séance Plénière pour revoir le style du Rapport Final et les recommandations approuvées par la séance plénière.

Au cours de la Quatrième Séance Plénière a été approuvé le Rapport Final du Congrès, qui contient les recommandations et les résolutions proposées par les différentes délégations.

II. RECOMMANDATIONS FAITES PAR LE CONGRES

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.77/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

LE DEVELOPPEMENT ET L'ASSAINISSEMENT DE L'AMBIANCE DANS LES ZONES URBAINES ET RURALES. LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE.

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

Que la santé est un droit de l'individu et que l'État est obligé de lui fournir les moyens nécessaires pour qu'il reste bien portant;

Que la santé de l'enfant est une obligation pour ses parents, primordialement, et pour l'État ensuite,

RECOMMANDE:

1. D'intensifier les programmes d'éducation pour la santé utilisant les méthodes traditionnelles de masses ou de groupe, par la création de programmes d'éducation pour la santé dans les écoles, à la radio, à la télévision, de façon continue ou périodique et positive, afin que la population ait une connaissance exacte des programmes.

2. D'essayer de mettre en place des services d'assistance médicale par zones, dotés d'un hôpital central, bien équipé, et d'hôpitaux de complexité décroissante, dans les secteurs plus éloignés.

3. D'intensifier les programmes portant sur la mère et le bébé et d'envisager la santé de l'enfant comme un tout harmonieux. Que les médecins suivent avec la plus grande attention la croissance des enfants et leur développement.

4. D'encourager l'allaitement maternel.

- En combattant la sous-alimentation, compte tenu de la consommation d'éléments nutritifs, de l'action parallèle de l'infection, des problèmes liés à la grossesse, et de l'influence du milieu.
- En luttant pour rendre effective la surveillance précoce de la grossesse, et en faisant des efforts afin de renforcer ou de créer des programmes pour la mère et le bébé.
- En remplaçant le concept de binome mère-enfant, par celui de famille.
- En établissant des systèmes de transfert de technologie et des systèmes d'étude des marchés régionaux.

5. De proposer la mise en place de programmes concernant les populations rurales ou semi-rurales, et propres à encourager les habitants de ces zones à s'y fixer, évitant ainsi leur migration vers les grandes villes. Pour les populations dispersées, des allocations doivent être accordées afin qu'elles puissent être noyautées sur des programmes similaires qui favorisent leur transfert et leur établissement dans les zones où ils seront replacés.

D'accorder des alloçations plus importantes pour la construction de routes et de maisons d'habitation ayant un intérêt social, surtout en raison de leur coût peu élevé pour résoudre les problèmes sanitaires aussi bien dans les zones semi-rurales que dans les zones rurales et urbaines.

6. De recommander ou d'appuyer dans les pays latinoaméricains conformément à la politique qu'ils auront établie en matière de santé, à leurs ressources et aux caractéristiques de leur population, la mise en place de systèmes unitaires de santé, afin d'éviter la duplication des fonctions, de l'assistance médicale, etc. et de diminuer le coût des investissements faits pour la santé dans nos pays d'économie faible;

D'étendre à toute la population la couverture de la Sécurité Sociale;

De destiner à la santé, des ressources spécifiques faisant partie des budgets nationaux, ou bien d'augmenter le budget de la santé, afin de permettre le financement des programmes sanitaires de base (alimentation, santé de la mère et du bébé, santé mentale, etc) et d'étendre les services pour l'assistance intégrale de la famille.

7. D'intensifier la vaccination des enfants en bas âge (au-dessous de deux ans) et de la rendre obligatoire.

Chaque pays devra disposer de vaccins et de sérums en quantité suffisante, et avoir une organisation qui garantisse la poursuite des programmes.

Que le B.C.G., le vaccin triple, l'anti-polio et l'anti-rougeole, soient considérés comme la vaccination de base, à des âges déjà bien déterminés.

La présentation du certificat de vaccination de l'enfant devra être considéré comme quelque chose d'obligatoire, un papier de plus que les parents devront présenter aux fins de contrôle pendant les périodes que chaque gouvernement aura fixées.

L'obligatoriété de la vaccination anti-variolique devra être temporairement supprimée.

8. De proposer que les soins donnés à l'enfant, à la mère et à la communauté soient impartis par une équipe multi-disciplinaire composée de médecins (pédiatres, gynécologues), d'infirmières, d'assistants sociaux, d'éducateurs en matière de santé, d'inspecteurs sanitaires, etc.

Cette équipe collaborera directement, avec les communautés elles-mêmes, dans la tâche de poser des problèmes, d'y apporter des solutions et de parvenir à un changement.

Les programmes sanitaires doivent être connus et pratiqués par la population, c'est pourquoi sa participation doit être réelle, effective, directe.

L'hôpital et les centres sanitaires devront se projeter vers la communauté.

9. D'accorder également une plus grande attention aux maladies buco-dentaires, par le développement d'un programme de prévention dentaire qui tienne compte de l'alimentation en vue de la

santé dentaire et de la dose permanente de fluor nécessaire pour donner aux dents une bonne protection, et qui sera administrée soit dans l'eau, soit en cachets, soit par le rinçage dentaire.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.73/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

ALIMENTATION ET NUTRITION

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

L'action essentielle qu'ont sur la santé une alimentation et nutrition correctes;

RECOMMANDE:

1. Que les pays de la zone fassent des études systématiques permettant d'obtenir un diagnostic des problèmes de la nutrition des populations marginales (sans utiliser pour cela des méthodes envahissantes), ce qui leur permettra de planifier des politiques en accord avec ce diagnostic.

2. Que soient formulées et mises en oeuvre des Politiques Nationales de Nutrition et d'Alimentation, explicitement placées dans le cadre des Politiques Nationales de Développement de chaque pays et visant à augmenter l'utilisation biologique des éléments nutritifs par l'individu et la quantité et la qualité des aliments ingérés.

3. Que les Projets et Programmes inclus dans les Politiques Nationales de Nutrition et d'Alimentation de chaque pays puissent être coordonnés dans différents pays de la région.

4. Que soient améliorés les registres de contrôle des maladies de la nutrition, aussi bien par déficit que par excès, et que soient établis des systèmes de surveillance épidémiologique de l'état nutritionnel.

5. Que soient coordonnées à niveau régional les aides alimentaires en cas de désastres.

6. Que soient établis des Programmes d'éducation de masses mettant l'accent sur l'encouragement de l'allaitement maternel, étant donné ses multiples valeurs: nutritive, anti-infectieuse, psychologique et économique.

7. Que soit favorisé une intensification de l'allaitement maternel et pour cela que, soit obtenue dans les pays où elle ne existe pas, une protection légale permettant aux mères une plus longue période de repos pendant l'allaitement.

8. Qu'une alimentation appropriée soit donnée aux femmes enceintes afin de diminuer la fréquence des enfants pesant trop peu à leur naissance et les dangers que cela implique pour la morbilité et la mortalité au cours des premières semaines de vie, et de réduire également l'importance des anémies nutritionelles.

9. Que soit préconisé, afin d'encourager l'allaitement maternel, de créer des garderies et des jardins maternels dans les organismes, institutions, entreprises internationales, nationales ou privées dont le personnel est en partie féminin.

10. Que soit contrôlée la réglementation de la publicité pour les aliments pour enfants afin qu'elle ne se fasse pas au détriment de l'allaitement maternel.

11. Que soient développés des programmes permanents d'éducation de la femme adolescente et adulte, mettant en valeur l'importance sociale et économique de l'allaitement maternel, et les bénéfices qu'il apporte à la santé physique et mentale de l'enfant et à la relation mère-enfant.

12. Qu'au terme de l'allaitement maternel, des dispositions soient prises afin que l'enfant reçoive une protection réelle lui permettant d'avoir une alimentation et une nutrition appropiées.

13. Que soient établies ou maintenues les voies de pénétration permettant le développement de zones agricoles ou de pêche et facilitant le transport des produits essentiels pour la population.

14. Que soient développés ou intensifiés les projets de production diversifiée (potagers communautaires, projets pour l'aviculture et autres), et les coopératives, en les dotant de conseillers techniques, et, naturellement avec la participation active de la communauté.

15. Que soient encouragés des programmes d'éducation familiale afin d'améliorer l'alimentation de la famille à travers l'étude des habitudes alimentaires des différentes régions d'Amérique afin de profiter au maximum des aliments locaux.

16. Que, pour obtenir des changements dans les patrons de consommation, soient menées des actions éducatives continuelles sur le thème spécifique de la nutrition à tous les niveaux et avec la participation de l'équipe de santé et d'éducation.

17. Que soient projetés ou renforcés des programmes d'enrichissement d'aliments ainsi que de développement de nouvelles sources de calories et d'éléments nourrissants.

18. Que soit favorisé l'octroi de bourses d'études pour les pays ne disposant pas d'Écoles de Nutrition et de Diététique, ainsi que l'échange d'informations, et le financement de programmes spécifiques pour tous les pays membres de l'OEA.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.72/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

SANTÉ MENTALE

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

Qu'en matière de Santé mentale les tendances actuelles indiquent que la Prévention précoce est l'essentiel,

RECOMMANDE:

1. Que l'on évite, dans la mesure du possible, l'internement de l'enfant "problème". Si cet internement est indispensable, il devra durer le moins longtemps possible, et jamais dans des Institutions hébergeant un grand nombre de malades.

Que l' on favorise la création ou la multiplication de petites résidences, qui ressembleront à des foyers bien constitués, et auront les caractéristiques propres au milieu d' origine de l' enfant.

Que l' on crée des centres d' assistance externe pour le traitement du noyau familial.

2. Que l' équipe pour la santé mentale, soit toujours multidisciplinaire.

3. Que tout service donnant des soins médicaux, s'occupe également de la santé mentale.
Que la formation des pédiatres et des médecins généralistes comprenne des orientations dans le domaine de la psychologie.

4. a) Que l'on insiste sur l'importance du contrôle opportun et efficace de la femme enceinte et sur celle de l' assistance adéquate au moment de l' accouchement.

b) Que l'on mette en relief le fait que tout acte médical adressé à l' enfant fournit l'occasion du diagnostic précoce d'un dommage cérébral, et donne aux spécialistes et aux techniciens des règles pratiques de recherche.

c) Qu'un système d'unités centralisées s'occupant de diagnostiquer et d'établir les niveaux d'attention, soit créé, autant que possible.

d) Que les programmes pour la santé mentale étudient l'être humain depuis sa conception et son intégration au groupe familial et social.

5. Que les moyens de communication de masses soient utilisés au bénéfice de la santé mentale du mineur, en encourageant la création de programmes d'éducation, et en en supprimant les côtés nocifs, tels que la violence, les drogues, l'alcool, le sexe.
Que les programmes d'orientation pour la famille soient intensifiés, afin de sensibiliser et d'éduquer la population qui pourra ainsi mieux s'occuper des enfants.

6. Que tous les efforts faits dans tous les pays en vue de combattre l'alcoolisme et la drogadiction soient coordonnés, et que les actions entreprises visent à donner une formation intégrale à la personne et à renforcer la famille.

7. Que soit favorisée la création de programmes d'activités visant à une meilleure utilisation du temps libre, par l'encouragement de la capacité créatrice et de la participation active des jeunes à des associations juvéniles, et par la mise en place de centres appropriés à ces fins. Ces activités sont essentielles dans la lutte contre l'alcoolisme et la pharmaco-dépendance.

8. Que le personnel qui prend soin de l'enfant (personnel para-médical, nourrices, instituteurs, professeurs) possède des connaissances de base sur le développement normal de l'enfant aux points de vue physique, psychique et social.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.74/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

ORGANISATION ET ADMINISTRATION DE SERVICES DE SANTE POUR L'ENFANT DANS LES ZONES SOUS-DEVELOPPEES

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

Que l'organisation et l'administration de services de santé pour l'Enfant dans les zones sous-développées est une nécessité,

DECIDE:

1. Que l'organisation des différents niveaux de prestations doit partir du Foyer pour aller jusqu'au centre le plus complexe et spécialisé (Hôpitaux Centraux).

2. Que la surveillance de la santé doit comprendre toutes les actions se rapportant au contrôle pré-natal avec insistance sur l'allaitement maternel, à la consultation, la croissance, le développement, à l'éducation de la santé, aux immunisations, à la prévention dentaire et aux programmes d'alimentation (postes, ressources naturelles propres, hygiène du milieu y compris le logement, l'eau potable, les écoles, l'élimination des déchets, etc.). Dans les plans de développement, chaque pays devra tenir compte de la préservation de ressources naturelles et de l'amélioration du milieu, et essayer d'éviter la pollution.

3. Qu'avant d'appliquer un programme quelconque il faut créer des motivations au sein de lacommunauté afin de commencer ensuite un travail permettant de relier le foyer et l'école.

4. Que les efforts dispersés des divers organismes s'occupant de programmes de santé doivent être mis à profit en les encadrant dans un seul plan national pour la Santé.

5. Que l'Etat doit superviser les consortiums de radio et de télévision et exiger que les programmes soient éducatifs et adaptés aux enfants étant entendu que c'est un droit de l'homme que de ne pas voir son foyer envahi par des programmes malfaisants et agressifs.

6. Qu'il accorde une grande valeur à la création d'un système unique et individuel consistant en un papier délivré par les services sanitaires et valable dès la gestation. Ce papier pourra être exigé à tout moment et permettra d'avoir une notion exacte du développement de l'individu.

7. Que la division de chaque pays soit établie en fonction des facilités d'accès aux centres sanitaires, indépendamment de toutes limites départementales ou provinciales.

8. Que soient coordonnées les activités des différentes institutions qui mettent en oeuvre des programmes au sein de la communauté (Développement du Logement).

9. Que les expériences faites au Brésil, où un travail dans le domaine de la santé est mené à bien en même temps que l'éducation et le service social, fassent l'objet d'une étude.

10. Que le problème de l'enfant abandonné soit étudié en profondeur et qu'un effort soit fait dans nos pays afin de lui offrir une place dans un nouveau foyer ou dans une institution qui ressemble à un foyer.

11. Que les programmes pour la santé de la communauté doivent avoir un coordinateur et être dirigés par un médecin.

12. Que les Délégations de chaque pays assument l'engagement de lutter avec ferveur afin de mettre en application dans leur pays les recommandations de cette Conférence.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.60/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

FORMATION DE PERSONNEL

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XV CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

Qu'il est nécessaire de former du personnel professionnel, para-professionnel et volontaire pour les programmes de santé des mineurs dans les zones marginales,

RECOMMANDE:

1. Toute équipe de formation doit être intégralement constituée, en mettant l'accent sur les problèmes essentiels qui affectent la population desservie, afin de pouvoir rendre des services réels et opportuns suivant les besoins.

2. Il est nécessaire renforcer l'action multiplicatrice de services par la formation des fonctionnaires de la Santé déjà existants.

3. Dans les régions où il n'y a pas d'auxiliaires de la Santé ou de Techniciens de la Santé Rurale, il faudra recommander d'en former. Leurs tâches seront polyvalentes afin de collaborer au développement des activités dans le cadre des programmes de santé.

4. Il est nécessaire de stimuler l'éducation pour la santé à tous les niveaux de l'enseignement et à toutes les étapes de l'apprentissage de l'individu, avec l'aide des moyens de communication de masses.

5. Il est nécessaire que les étudiants, aussi bien en cours d'études qu'après avoir obtenu leur titre, fassent des stages en milieu rural, ce qui permettra de les mettre en contact avec les problèmes socio-économiques de ces zones.

6. Il est nécessaire de créer des écoles régionales pour la formation de personnel des pays ayant des affinités et des problèmes semblables, suivant des programmes acceptés, ces centres étant localisés dans des régions proches de zones rurales et loin de zones urbaines.

7. L'équipe de Santé devra participer à la formation des volontaires en leur donnant des connaissances simples et précises, en leur désignant des tâches spécifiques à faire en un court laps de temps, en insistant sur le changement d'attitude du groupe social auquel ils appartiennent, qui devient accessible aux problèmes des zones les plus déshéritées.

8. La formation du personnel devra se faire suivant les nécessités du pays, et l'échange de professionnels de différents pays pour de courtes périodes, est recommandé.

9. Il n'est pas recommandé de stimuler le transfert définitif de professionnels d'un pays dans l'autre (fugue de cerveaux).

10. Il faudra veiller à ce que les programmes d'études tiennent compte des aspects essentiels des problèmes de l'enfant et insister sur les cours de mise à jour en pédiatrie et sur les problèmes de santé materno-infantile.

11. Il est nécessaire de favoriser la création de cours, pour la formation d'auxiliaires-infirmiers, et de veiller à ce que leurs connaissances soient régulièrement mises à jour.

12. Il est nécessaire de maintenir des programmes d'éducation permanente pour le personnel de l'équipe de Santé. Le personnel auxiliaire, volontaire ou non, devra appartenir à la communauté elle-même pour s'y fixer et doit être formé par le personnel professionnel. Il devra disposer de conseils et de supervision,et recevoir l'éducation continue et permanente comme tout le reste de l'équipe de Santé.

13. Une étroite coordination entre professionnels, techniciens et auxiliaires est nécessaire pour diminuer les frais de formation et unifier les points de vue.

14. Il conviendra de disposer des moyens audiovisuels possibles sur les lieux d'action de la santé.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.83/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

DEMANDE D'INFORMATION POUR DE FUTURS CONGRÈS

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

Que l'incorporation de nouveaux domaines d'action sanitaire par l'Institut Interaméricain de l'Enfant, est digne d'éloge, mais qu'il ne faudrait pas que ses activités dans le domaine de la santé de l'enfant en soient affaiblis;

Que le facteur santé est d'importance en ce qui concerne la récupération de l'enfant présentant des dommages physiques ou mentaux, et qu'il est intéressant de recueillir des données statistiques,

RECOMMANDE:

1. Que les activités afférentes à ces domaines soient toujours menées en collaboration étroite avec le secteur santé.

2. Que dans l'intérêt d'un renforcement institutionnel réciproque, les activités de l'Institut Interaméricain de l'Enfant dans le domaine de la santé, menées à bien de façon, en coordination avec celles de l'OPS/OMS, avec celles du Centre International de l'Enfance, ainsi qu'avec celles d'autres organismes internationaux qui travaillent en faveur de l'enfant en Amérique, soient accomplies par l'intermédiaire du service compétent.

3. Qu'étant donné que la Commission I - Santé n'a pas pu suivre strictement la méthode de travail recommandée par le XIVème Congrès Panaméricain de l'Enfant, qui voulait que toutes les propositions des pays fussent basées sur des expériences préalables dûment documentées, il est à désirer qu'une information plus large soit mise à la disposition des pays participants, lors de prochains Congrès Internationaux.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.61/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

CAUSES DE LA MARGINALISATION. ACTIONS A COURT ET A MOYEN TERME ENTREPRISES DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION EN FAVEUR DU MINEUR MARGINAL

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT

ATTENDU:

Que l'éducation a la responsabilité de former d'une façon integrale tous les mineurs américains afin qu'ils atteignent la maturité personnelle et sociale qui leur permettra de s'intégrer, sur la base de leurs propres valeurs, au domaine de la productivité;

Que c'est à travers le processus d'éducation qu'on conduit la communauté à fournir aux enfants de véritables expériences d'apprentissage;

Qu'il est indispensable d'intensifier la participation de la famille à la tâche d'éducation et de formation pour que cette participation soit véritablement agissante;

Que, du fait que l'on considère que l'action éducatrice a un caractère éminemment préventif, il est nécessaire de donner à la famille une formation qui la rende apte à mener à bien une action efficace;

Qu'il existe une évidente interdépendance entre les différents secteurs de la société (santé, questions juridiques, services sociaux, éducation), ce qui exige l'union de tous les efforts afin que l'action soit effectivement profitable à l'enfant;

Que l'efficacité des services est en raison directe de la formation vocationnelle et technique de ceux qui doivent mettre les programmes en application;

Que les situations négatives s'aggravent tendant ainsi à arrêter les expériences positives chez les enfants marginaux;

DECIDE:

de recommander aux Gouvernements

1. Que les Gouvernements donnent au niveau pré-scolaire, la priorité qu'il mérite dans le cadre de leurs programmes nationaux de développement global.

2. Que soient établis dans tous les pays les principes et les objectifs unificateurs devant régir le niveau pré-scolaire en cherchant à coordonner les activités des organismes publics et privés qui s'occupent de ce domaine de l'éducation.

3. Que, réaffirmant que la famille est l'unité de base de la communauté, on cherche à obtenir des ressources techniques et économiques, sur le plan national et sur le plan international, afin d'aider la famille à mener à bien sa tâche formatrice de la personnalité intégrale du mineur depuis sa naissance jusqu'à l'âge de six ans.

4. Que soient examinées, expérimentées et vulgarisées les méthodes de travail pour l'orientation des parents, rendant possible leur participation effective et consciente aux actions en faveur des mineurs, en tant que premiers responsables de l'éducation de leurs enfants.

5. Que soit intensifiée l'intégration des enfants en âge pré-scolaire, en particulier celle des enfants venant de zones marginales, au processus de prise en charge des petits enfants, au moyen de programmes et de modalités de travail conformes à leur réalité et permettant la participation de la communauté à la tâche éducative.

6. Que soient mis en application des programmes nationaux et inter-gouvernementaux visant à déterminer très tôt les besoins de l'enfant marginal en âge pré-scolaire, afin de lui donner la protection physique, psychique et sociale voulue.

7. Que soient organisés des programmes publics et privés, autofinancés ou soutenus par des organismes internationaux, s'occupant de l'enfant "à problèmes", pour leur diagnostic précoce, leur assistance et leur traitement par des équipes multiprofessionnelles spécialisées, afin de réduire les taux de mortalité et de morbidité et autres déficits qui pourraient en découler.

8. Que, vu l'importance du langage dans le développement, l'adaptation sociale et le processus d'apprentissage de l'enfant, des centres de recherche et de traitement des problèmes liés au langage, soient mis en fonctionnement dans les différents pays.

9. Que soient inclus dans le programme pour la formation du personnel qui prend soin du mineur en âge pré-scolaire, les domaines de langage et de la communication, le diagnostic des anomalies dans ces secteurs, et leur traitement.

10. Que soient utilisés les moyens de communication de masse pour vulgariser les principes de stimulation précoce et d'éducation familiale, et rendre la population consciente de la responsabilité qui revient à la communauté en ce qui concerne le développement intégral de l'enfant.

11. Que soient organisés à l'échelle nationale, avec les ressources dont dispose chaque pays et avec l'appui d'organismes internationaux, des programmes destinés à l'entraînement et à la formation du personnel s'occupant spécialement des enfants en âge pré-scolaire.

12. Que l'on recherche la coopération des groupes de volontaires locaux, et même des étudiants d'un autre niveau, et des pères de famille possédant une formation préalable qui pourraient collaborer aux actions de prise en charge de l'enfant en âge pré-scolaire, ceci en particulier dans les communautés marginales.

13. Que soit organisé, dans le cadre de l'Institut Interaméricain de l'Enfant ,un Département spécialisé, aux fins:

a) De centraliser l'information sur les activités des divers pays membres,dans les domaines de l'Education pré-scolaire et scolaire.

b) D'informer et de faire des recommandations en ce qui concerne les Plans, les Programmes et les Méthodes.

14. Que, dans la planification des cours d'éducation secondaire, soient inclus des programmes tenant compte de la formation à donner aux enfants marginaux afin qu'ils puissent accéder au marché du travail dans un court délai; et veillant particulièrement à la formation technique et pédagogique des enseignants.

15. Que soit inclue dans les plans nationaux des institutions liées aux activités physiques et aux loisirs, que la prestation de leurs services, se fera selon des méthodes opérationnelles et par des instruments adéquats.

16. Que soit favorisée l'incorporation de volontaires aux programmes sociaux et de loisirs visant à prévenir la margination de l'enfant et de la famille.

17. Que les Gouvernements et les directeurs responsables des moyens de communication de masse favorisent la transformation des programmes de télévision et de radio en programmes éducatifs qui favorisent le développement intégral de l'enfant au sein de la famille.

18. Que soit incorporée obligatoirement aux commissions gouvernementales chargées d'évaluer les programmes de stations émétrices de télévision et de radio, une équipe de spécialistes de toutes les branches de l'éducation.

19. Que soit encouragée la création d'institutions spécialisées dans la création, la production et la distribution de matériel didactique pour qu'il puisse être utilisé par les moyens de communication.

20. Que soient favorisées à niveau national, avec les ressources de l'Etat et celles des forces actives de la communauté, l'organisation de cours, de séminaires, d'ateliers, l'attribution de bourses, la création de journées d'entraînement pour le personnel multiprofessionnel, y compris le personnel volontaire, afin qu'ils exercent leurs activités dans les zones marginales.

21. Que l'orientation éducative et vocationnelle soit inclue dans l'enseignement, dès l'école primaire.

22. Que soit encouragée la réalisation de programmes de recherche portant sur les effets de la privation sur le processus de développement de l'homme.

23. Que soient étudiés des programmes d'éducation complémentaire à l'intention des parents, afin de renforcer la famille, d'améliorer son niveau de vie, et d'élargir les relations inter-familiales et communautaires.

24. Que la création, par des entreprises privées, de centres gratuits d'entraînement de base pour les mineurs à l'intérieur du local de chaque entreprise, et dans l'intention d'incorporer ces mineurs à court délai à leur personnel spécialisé, soit encouragée grâce à des stimulations fiscales.

25. Que soient encouragés et augmentés des programmes d'éducation complémentaires pour enfants, par l'intermédiaire d'institutions et d'organisations privées poursuivant des buts éducatifs afin de contribuer à développer leur personnalité et à les intégrer progressivement aux activités sociales, économiques, et culturelles, de leur communauté.

26. Que soit stimulée la participation d'étudiants universitaires, dûment entraînés, à des programmes sociaux de prévention pour les zones marginales.

27. Que soient intensifiés les processus éducatifs pour donner conscience de la valeur et de l'importance pour l'avenir de la conservation et de la promotion de la santé intégrale.

28. Que l'éducation pour la santé soit inclue dans les programmes scolaires en tant que sujet d'étude primordial.

29. Que l'on propose à l'Institut Interaméricain de l'Enfant la création d'un Centre de Recherches, d'Expériences, et de Planification qui, conjointement avec les organismes nationaux, déterminera les techniques d'évaluation des profils de fonctionnement adaptés à la réalité de chaque pays latinoaméricain.

30. Que soient établis des programmes qui, outre les questions instrumentales, proposeront des actions tendant à la formation de l'individu pour la compréhension des valeurs qui affermiront ses qualités humaines, lui donnant une échelle de valeurs basée sur l'auto-affirmation de la nationalité et lui permettant une attitude de participation et de création.

31. Que soient favorisées l'initiative privée et la coordination des efforts accomplis en faveur de l'enfant marginal, compte tenu de l'importance des réalisations que cette initiative apporte dans la mesure où elle implique une expérience et la possibilité d'étendre le service.

32. Que soient encouragées l'intégration et la co-participation en tant que modalité permettant la récupération des populations des zones marginales dans un processus graduel mené à bien dans la mesure où l'équipe responsable aura constaté qu'il y a capacité d'auto-gouvernement, dans des institutions communautaires, récréatives ou culturelles fonctionnant dans la zone.

33. Que soit encouragée la recherche en ce qui concerne la récupération des marginaux afin qu'ils atteignent une formation professionnelle efficace et, par conséquent, une insertion normale dans le marché du travail.

34. Que soit favorisée, à niveau gouvernemental, la politique actuelle de perfectionnement des enseignants dans les domaines de l'Education Spécialisée, par la création de stimulations qui, à l'échelle nationale font connaître le Service par son efficacité et par l'élargissement de la gamme d'options de spécialisation.

35. Que les pays membres, compte tenu des expériences importantes déjà accomplies dans ce domaine, accordent l'attention nécessaire afin que l'éducation spécialisée en faveur des moins favorisés soit obligatoire conformément à leurs aptitudes.

36. Que soit décidée l'utilisation des ressources économiques nécessaires en augmentant les ressources déjà existantes, afin de mettre en place l'assistance nécessaire, des moins favorisés.

37. Que soit encouragée la régionalisation des services d'assistance intégrale aux marginaux.

38. Que les divers groupes humains qui participent au processus d'intégration des groupes marginaux soient formés au travail d'équipe.

39. Que la communauté soit sensibilisée et que l'on recommande aux organismes susceptibles d'avoir une participation directe aux futurs plans de constructions et d'urbanisation aux niveaux public et privé de créer les mécanismes qui, éliminant autant que possible les importantes barrières architecturales, collaboreront à une véritable intégration des moins doués et élargiront leurs possibilités de mobilité et d'accessibilité, renforçant les processus de normalisation et d'intégration sociales.

40. Que soit définie une politique visant à recommander les bases sur lesquelles devront être fondés les moyens de diffusion pour atteindre à une production appropriée aux nécessités de l'enfant marginal.

41. Que les Associations de Parents et Communautaires, officielles ou privées, qui s'occupent du bien-être et de la personne en état d'infériorité reçoivent plein appui, et soient considérées avec intérêt et compréhension.

42. Que la publication de livres et de revues portant sur des programmes régionaux soit encouragée à travers des programmes régionaux en accord avec les centres producteurs de circuits de référence existant en Amérique. Il doit en être de même pour le matériel didactique et les instruments spécifiques pour l'éducation des enfants présentant d'autres déficiences.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.71/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR L'EXAMEN DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES À DE PRECEDENTS CONGRÈS

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

1. Que l'on a remarqué la répétition de propositions et de recommandations concernant les questions déjà examinées à de précédents Congrès,

2. Que l'on s'est également aperçu que ces points et ces questions avaient été traités et avaient fait l'objet de décisions à d'autres Congrès, à d'autres Assemblées et à d'autres Réunions, au cours des années,

3, Que pour accomplir une tâche constructive et progressive dans les réalisations positives, il est nécessaire d'éviter de tel les répétitions, à moins que des variantes dans les problèmes ou des nouveautés législatives ne rendent nécessaire de les traiter de nouveau.

DECIDE:

1. De recommander que l'IIE crée un groupe de travail chargé d'étudier les points ayant fait l'objet d'analyses lors de précédents Congrès Panaméricains de l'Enfant d'abord, et ensuite à l'occasion d'autres réunions internationales, d'analyser parallèlement

toutes ces questions afin de les comparer et de les éclaircir,pour éviter de nouvelles répétitions et recueillir des antécédents,qui rendent possible, à l'avenir, une activité profitable et positive.

Que, dans tous les cas, un tel groupe de travail soit constitué, pour s'occuper au moins, au début, des questions juridiques et des questions de sécurité sociale, en tant qu'activité préparatoire au prochain Congrès Panaméricain.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.63/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

INCLUSION DE DEPARTEMENTS SPECIALISES DANS LES CHAMBRES DE LA FAMILLE

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

ATTENDU:

Que la nature institutionnelle de la famille, base de la société, exige dans sa problématique, des solutions qui soient en rapport avec son unité substantielle;

Que l'une des mesures à conseiller est la création de Chambres de la Famille en vue d'éclaircir les conflits surgis dans son sein;

Que, vu le dénuement naturel des enfants et l'influence toute particulière que dans leur formation, a la crise conjugale, la solution de tous les problèmes concernant les enfants mineurs mérite une considération prioritaire dans l'éclaircissement de ces conflits.

Il est également souhaitable que des techniciens spécialisés collaborent avec la Chambre de la Famille dans l'adoption de mesures urgentes (provisoires) concernant la situation des enfants,

RECOMMANDE:

La création de Départements intégrés par un personnel multiprofessionnel au sein des Chambres de la Famille.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.85/77
10 juin 1977
Original: espagnol

TRIBUNAUX DE FAMILLE

(Adoptée lors de la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

Qu'il convient de créer des Tribunaux de Famille pour aborder les problèmes qu'elle pose;

Que la non-médiation des procès est d'une grande utilité;

Que les dits tribunaux doivent tenter de donner une solution aux affaires relevant de leur compétence dans les plus brefs délais;

Qu'il est nécessaire qu'ils disposent d'une équipe spécialisée en diverses matières pour conseiller les juges de famille;

RECOMMANDE:

1. De créer des Tribunaux de Famille compétents en ce qui concerne toutes les questions se rapportant aux problèmes de la famille, sans préjudice de l'intervention des Tribunaux de Mineurs pour les autres affaires relevant de leur compétence.

2. De donner aux Tribunaux précités les caractéristiques de non-médiation et de célérité, et de les munir d'une équipe spécialisée dans les diverses matières sur lesquelles les juges auront besoin de conseil afin de compléter leur information concernant les affaires qu'ils auront à traiter et à résoudre.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.86/77
10 juin 1977
Original: espagnol

PROTECTION DE LA MAISON D'HABITATION DE LA FAMILLE

(Adoptée lors de la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

Qu'il est indispensable de préserver l'espace habitable où la famille mène à bien ses hautes finalités, afin de neutraliser l'une des causes possibles de la margination des mineurs,

RECOMMANDE:

Que les pays américains établissent par la voie légale, l'impossibilité d'exécuter une sentence d'expulsion, dans le cas d'immeubles non-inscrits en tant que biens de famille, soit en milieu urbain, soit en milieu rural, pour la partie réservée au logement de la famille, sauf exceptions expressément prévues.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.52/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

ENCOURAGEMENT DES INSCRIPTIONS DE NAISSANCES OMISES

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRES PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

Que, en omettant l'inscription de l'enfant au Registre de l'Etat Civil, on le prive de sa situation juridique véritable,

RECOMMANDE:

Que les Etats américains mènent a bien des campagnes intensives afin d'encourager les inscriptions au Registre de l'Etat Civil des naissances omises.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.53/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

EXECUTION RAPIDE DES SENTENCES DE PENSIONS ALIMENTAIRES DANS LES AUTRES PAYS AMERICAINS

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRES PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

Qu'en raison de la migration constante qui a lieu entre les pays latino-américains, et qui se traduit bien des fois par l'abandon du noyau familial par celui qui est obligé de verser une pension alimentaire,

RECOMMANDE:

Que les gouvernements signent des accords multilatéraux visant à obtenir que l'exécution des sentences prononcées lors de jugements en matière de pensions alimentaires se fasse quel que soit le pays, de façon abrégée, sommaire et gratuite.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc. 54/77 rev.1
le 10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

ENCOURAGEMENT DES INSCRIPTIONS MATRIMONIALES

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRES PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

Les avantages qu'offre l'institution matrimoniale en ce qui concerne la situation des enfants mineurs;

RECOMMANDE:

Que les Etats américains adoptent des mesures propres à faire connaître les avantages du mariage, en tant qu'institution qui régit les relations juridiques et sociales des membres de la famille, et à faciliter sa célébration.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.57/77 rev.1
10 Juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

CREATION DE CONSEILS ASSESSEURS DE FAMILLE

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

ATTENDU:

Que l'institution du mariage impose aux contractants des devoirs et des responsabilités concernant non seulement leurs rapports mutuelsmais aussi et surtout leur descendance;

Que la propre nature institutionnelle de la famille qui est essentiellement formée par les enfants mineurs exige le raffermissement des mesures visant à la protection de ces mineurs pour faire face à la crise du mariage;

Que sur ce point, la création de Conseils Assesseurs de Famille intégrés par des équipes multidisciplinaires spécialisées dans la problématique socio-familial qui renseignent les conjoints en voie de séparation ou de divorce sur les responsabilités précitées,peut collaborer avec la fonction juridictionnelle.

RECOMMANDE:

1. La création de Conseils Assesseurs de Famille intégrés par des équipes multidisciplinaires spécialisées dans la problématique socio-familiale ayant les buts suivants:

a) renseigner les futurs conjoints sur les responsabilités qu'ils vont assumer;

b) enquêter sur les maisons qui menacent la stabilité du lien du mariage;

c) conseiller des mesures visant à raffermir la famille.

2. L'impossibilité d'intenter une action en divorce ou en séparation de corps auprès de tribunaux civils compétents de chaque pays sans l'attestation d'avoir tenté la réconciliation préalable des conjoints auprès du Conseil Assesseur de Famille respectif.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.58/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

UNIFICATION DU STATUT JURIDIQUE DES ENFANTS

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

Que tout enfant, à sa naissance a la même qualité d'enfant face à ses parents, indépendamment du genre de liens existant entre ceux-ci;

Qu'il est à souhaiter que tout mineur puisse se développer sans faire l'objet de discrimination en raison de son origine;

RECOMMANDE:

Que tous les enfants aient le même statut juridique indépendamment du genre de liens existant entre leurs progéniteurs.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.84/77
10 juin 1977
Original: espagnol

NÉCESSITÉ D'ADOPTER DE NOUVELLES NORMES ADAPTÉES À LA RÉALITÉ EN MATIÈRE DE MINEURS

(Adoptée au cours de la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

Que les profonds changements sociaux créent une distance de plus en plus grande entre les systèmes juridiques codifiés et la réalité concrète à laquelle ils doivent être appliqués;

Que la population des 25 prochaines années est constituée par ceux qui sont aujourd'hui des mineurs et que les taux démographiques nous permettent de mesurer son importance quantitative et qualitative et en particulier l'influence qu'elle exercera à l'avenir en tant que facteur important à prendre en considération en vue de la planification pour le développement.

RECOMMANDE:

1. Que les normes soient adaptées à la réalité pour qu'elles puissent être mises en vigueur.

2. Que le système des normes établisse la nécessité de prendre en considération les besoins des mineurs dans la planification pour le développement, afin de rendre possible leur participation et de ne pas perdre l'énergie potentielle qu'ils représentent.

3. Que soient élaborées de façon systématique de nouvelles normes fidèles au principe de la protection intégrale des mineurs.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.48/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

RESSOURCES ET POLITIQUE DES ORGANISMES EXECUTIFS

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

Que l'application effective d'une politique de protection intégrale de l'enfant, par des organismes exécutifs, est fonction des ressources dont ceux-ci disposent;

Que la source de financement la plus importante est constituée par le budget qui leur sera attribué;

Qu'il s'avère donc indispensable que les pays prennent conscience de l'importance de ce genre d'investissements;

Que, en même temps, le concept de protection intégrale implique non seulement celui d'assistance, mais aussi et surtout, celui de prévention;

Que toute action préventive doit viser toute la famille, étant donné que c'est lorsqu'elle se dénature que se produisent toutes les carences et tous les conflits,

RECOMMANDE:

1. Que les Etats prennent conscience de la nécessité d'allouer aux organismes exécutifs les crédits indispensables, à assurer le financement adéquat de leurs activités de protection.

2. Que les Etats mettent en oeuvre des politiques de protection complémentaires, tenant surtout compte de l'aspect prévention centrée sur la famille.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.59/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

COORDINATION DES SERVICES S'OCCUPANT DE L'ENFANT ET INSERTION DU SERVICE SOCIAL DANS LES PROGRAMMES DE SECURITE SOCIALE

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

Qu'il existe plusieurs organismes qui prêtent une même assistance à l'enfant;

Qu'il existe une relation dynamique entre la Sécurité Sociale et le Service Social;

RECOMMANDE:

1. Que tous les services s'occupant de l'enfant en matière de sécurité sociale soient coordonnés, en y intégrant ceux qui existent déjà, et en favorisant la création de nouveaux services, dans le but d'améliorer et d'étendre les prestations à l'intention des mineurs.

2. Que soit favorisée l'insertion du service social dans la planification et l'exécution des programmes de sécurité sociale, afin de les étendre et d'en faire profiter les groupes qui en ont le plus besoin.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.62/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

FACULTÉS SPÉCIALES À ACCORDER AUX JUGES DE L'ENFANCE OU DE LA FAMILLE LUI PERMETTANT DE DÉCIDER AU SUJET DE MESURES MÉDICALES OU CHIRURGICALES

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

ATTENDU:

Que pour différentes raisons, les représentants des mineurs refusent parfois leur autorisation à des traitements médicaux ou à des interventions chirurgicales nécessaires ou indispensables au maintien ou à la récupération psycho-physique de ces mineurs,

RECOMMANDE:

Que les pays américains approuvent des normes expresses accordant aux juges le droit d'autoriser les traitements médicaux ou chirurgicaux nécessaires au maintien ou à la récupération psycho-physique des mineurs en cas d'absence ou de refus des représentants de ceux-ci; ces magistrats pouvant, le cas échéant, solliciter les conseils techniques de médecins nommés d'office.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.70/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

DISPOSITIONS CONCERNANT L'EMPLOI DE MOYENS DE COMMUNICATION

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

ATTENDU:

Que la vague croissante de violence est induite, en partie par nos moyens de communication sociale qui offrent et qui vendent quotidiennement des idées, des produits et des moeurs issus d'une infrastructure de violence;

Que la radio et la télévision doivent toujours être des instruments de formation et de perfectionnement culturel de nos populations,

RECOMMANDE:

À tous les pays américains de prêter une attention toute spéciale à l'établissement d'une législation visant à protéger l'enfant et la famille contre l'influence néfaste de programmes peu appropriés, en particulier à la radio et à la télévision.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.55/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

IMPLANTATION DE COURS SPECIALISES PERMANENTS POUR LES JUGES DES ENFANTS ET DE LA FAMILLE,LE MINISTERE PUBLIC ET LE PERSONNEL SPECIALISE.

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

CONSIDERANT:

Que la problématique des enfants présente des caractères particuliers exigeant de ceux qui s'en occupent,des connaissances non seulement sur le plan juridique, mais aussi dans d'autres disciplines;

Qu'il est indispensable pour cela de mettre en place des cours de spécialisation permanents, à l'intention de juges des enfants, de juges de la famille, et du personnel spécialisé auxiliaire,dans la sphère de l'Enseignement Supérieur de chaque pays;

Que la présente recommandation est proposée en hommage à l'Institut Interaméricain de l'Enfant à l'occasion du 50ème anniversaire de sa fondation, comme témoignage de reconnaissance des pays d'Amérique envers sa préoccupation constante en ce qui concerne les problèmes des mineurs et pour la mise en place de cours visant à obtenir la spécialisation des juges des enfants et de ses

collaborateurs spécialisés,

RECOMMANDE:

D'insister auprès de Gouvernements d'Amérique sur la nécessité de mettre en place des cours de spécialisation permanents ayant un caractère pluridisciplinaire, à l'intention de Juges des Enfants, de Juges de la Famille, du Ministère Public et du personnel spécialisé auxiliaire, dans la sphère de l'Enseignement Supérieur de chaque pays.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.65/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

FAMILLE

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

ATTENDU:

Que la famille est un élément unificateur qui favorise le développement des conditions individuelles dans le cadre social et qu'un pourcentage très élevé de ces familles se trouve dans l'impossibilité d'accomplir cette tâche,

RECOMMANDE:

La mise en marche de vastes programmes visant à raffermir et à appuyer sur le plan socio-économique,les groupes familiaux, en vue d'assurer un réseau de liens permettant le développement intégral de l'individu.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.66/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

RESSOURCES HUMAINES

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

ATTENDU:

Que l'indéfinition des besoins en Ressources Humaines concernant la planification, l'administration et la mise en marche de programmes de Bien-Être Social, a rendu difficile la formation de personnel spécialisé ainsi que l'incorporation du paraprofessionnel et du volontaire,

RECOMMANDE:

1. Formuler d'une façon scientifique les besoins de Ressources Humaines dans le domaine du Bien-Être Social en vue de déterminer la préparation nécessaire à différents niveaux: professionnel, paraprofessionnel et volontaire;

2. Réaliser régulièrement des évaluations concernant l'utilisation concrète des ressources humaines existant, en vue d'adapter les programmes et les projets; et

3. Entraîner le personnel à tous les niveaux comme système de formation permanente.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.68/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

DEMOGRAPHIE - MIGRATIONS

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

ATTENDU:

Qu'il existe une disproportion évidente entre la distribution de la population, et celle des ressources, et qu'il se produit un flux migratoire interne et externe continuel, qui n'obéit à aucun programme rationnel,

RECOMMANDE:

1. De distribuer convenablement les ressources, en vue d'obtenir un équilibre de services, qui permette aux pays en voie de développement, de faire face à la dispersion croissante de la population du milieu rural, et à la haute concentration dans les centres urbains.

2. De favoriser des systèmes de meilleure distribution de la terre, visant à l'établissement de groupes familiaux ayant leurs modèles culturels propres et partagés.

3. De renforcer l'identification sociale et culturelle de l'individu avec son milieu, afin d'éviter les migrations de jeunes cherchant de meilleurs niveaux et conditions de vie, et

4. Organiser les migrations intérieures en accord avec les plans de développement des pays, visant à en assurer l'insertion

appropriée des groupes migrants. Les migrations à un niveau international, si elles se produisent, doivent être conformes aux conventions bilatérales entre les pays, et suivant une politique qui garantisse au migrant et à son groupe familial, des conditions de vie convenables.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.69/77 rev.1
10 juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

LES SERVICES INTÉGRÉS DANS LES ZONES MARGINALES DES CAMPAGNES

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XVème CONGRÈS PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

ATTENDU:

Que la marginalisation est un phénomène multidimensionnel qui intéresse tous les aspects de la vie humaine et que l'individu qui se trouve dans cette situation est incapable de surmonter par lui-même sa condition de marginalité,

RECOMMANDE:

1. La création de programmes stimulant le développement des ressources propres des zones marginales et qui renforcent et dynamisent ceux déjà existants.

2. La conscientisation de la population en ce qui concerne la nécessité de participer au processus de développement du pays et l'octroi des moyens facilitant cette intégration.

3. La mise en marche des Services visant les zones marginales dans le cadre d'une politique d'unification des divers secteurs de la plannification et du développement d'actions, et la révision des techniques appliquées à la solution des conflits présentés par la subculture de la misère, comme premier pas vers l'établissement d'un traitement plus efficace de cette problématique.

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.40/77 rev.1
9 Juin 1977
Original: espagnol

RECOMMANDATION

SOURCES D'INFORMATION STATISTIQUE DESTINEES A FACILITER LA CONNAISSANCE DES PROBLEMES DU MINEUR EN AMERIQUE

(Approuvée à la Troisième Séance Plénière)

LE XV^eme^ CONGRES PANAMERICAIN DE L'ENFANT,

ATTENDU:

Que la problématique du mineur en Amérique revêt une énorme signification étant donné le pourcentage très élevé de population qui vit en état de marginalisation, surtout dans les pays en voie de développement, et les besoins par conséquent plus grands auxquels il faut subvenir pour améliorer ses conditions de vie;

Que la notion d'enfant marginal suppose le repérage à priori d'une série de variables qui ne sont ni permanentes dans le temps ni uniformes dans l'espace géographique;

Qu'un système d'information intégrale devrait permettre l'emploi sélectif de ces variables et l'utilisation de différents critères afin d'identifier l'enfant en état de marginalisation;

Qu'il est nécessaire d'établir des critères d'identification permettant l'usage des statistiques et, par conséquent, leur adaptation aux processus socio-économiques de changement;

Qu'une analyse spécifique, basée non seulement sur l'information fournie par les statistiques et les recherches spécialisées mais aussi sur d'autres statistiques concernant les conditions de vie du mineur, peut conduire à la connaissance de la problématique des mineurs marginaux;

Que le problème des mineurs marginaux s'étend à de nombreux secteurs, et

Que, malgré les efforts des gouvernements et des organismes internationaux pour obtenir une information statistique complète et utile, celle-ci est encore insuffisante,

LE CONGRES DECIDE:

de recommander aux Gouvernements,

1. L'établissement d'une méthodologie et l'adoption de critères uniformes permettant à niveau national et à niveau international l'élaboration et l'analyse statistique du problème de l'enfant marginal, ce qui permettra d'adopter par la suite des mesures visant à obtenir son développement intégral.

2. L'utilisation, par les organismes spécialisés de recherche et de statistique, des études réalisées par les centres sectoriels de la santé, de l'éducation, du logement, de l'urbanisme, de l'économie et des recherches sociales, entre autres, afin de compléter leur information.

3. La création d'un "Système d'Information Intégrale" visant à faciliter l'emploi et l'échange des données fournies par les informations recueillies périodiquement et la diffusion d'expériences réalisées à différents niveaux.

4. L'utilisation des principes, normes et recommandations formulées par les organismes internationaux en matière de statistique et de recensements pour assurer l'uniformité des techniques afin d'atteindre à une comparabilité à niveau national et international.

5. L'essai d'instruments et d'indicateurs permettant le diagnostic précoce pour prévenir et traiter les causes de la marginalité.

6. La publication immédiate des statistiques réalisées par les organismes compétents, aux fins de leur utilisation en temps voulu dans l'établissement de programmes.

7. La promotion et la réalisation d'enquêtes spéciales afin de capter les facteurs qui freinent le développement intégral de la famille.

8. La mise en lumière de l'importance du fonctionnement des bureaux de l'Etat-Civil, en particulier dans les zones rurales et indigènes, en particulier en renforçant leur organisation et les instruments mis à leur disposition.

9. La réalisation d'une analyse critique de l'application des recommandations approuvées concernant ces sujets.

10. La mise en oeuvre du plus gros effort possible dans l'accomplissement des recommandations, grâce à des mesures spéciales répondant à la déclaration de l'"Année Internationale de l'Enfant" pour 1979.

ANNEXES

Doc.78/77

Annexe A

LISTE DES PARTICIPANTS

(Publiée comme Doc.20 Rev.1 au cours du XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant)

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc. 20 Rev.1
10 junio 1977
Original: español

LISTA DE PARTICIPANTES

AUTORIDADES DE LA REUNION

Presidente :	Daniel Darracq Ministro de Educación y Cultura de Uruguay
Secretario General del Congreso:	Rafael Sajón Director General del Instituto Interamericano del Niño
Representante del Secretario General de la OEA y Director de Servicios de Secretaría:	Gastón Urriolagoitia Director de la Oficina de OEA en Uruguay
Administrador de Conferencias:	Emilio Alfano Oficina de OEA en Argentina

INSTITUTO INTERAMERICANO DEL NIÑO

Asesores

Carlos Amado
Especialista Principal

Marco Tulio Magaña
Comisión de Salud

Eloísa García de Lorenzo
Comisión de Educación

Ubaldino Calvento
Comisión de Jurídica

Angélica Gaudiano
Comisión de Estadística

Mary Ann Newcomb
Comisión de Servicio Social

ARGENTINA

Jefe de Delegación

Florencio Manuel Varela
Secretario de Estado del Menor
y la Familia

Delegados

Julio José Martínez Vivot
Asesor del Gabinete
Ministerio de Bienestar Social

Félix Lafiandra
Asesor del Gabinete
Ministerio de Bienestar Social

Ricardo Augusto Podestá
Subsecretario de Promoción Social
y Vivienda
Ministerio de Bienestar Social de la
Provincia de Mendoza

Angeles de Dios de Martina
Subsecretaria de Promoción y Asistencia
a la Comunidad
Ministerio de Acción Social

María Pía Rizzotti de Veiravé
Directora General de Programas Permanentes
Secretaría de Estado de Salud Pública
Ministerio de Acción Social (Chaco)

Olga Abella
Jefe Técnica
Dirección Provincial del Menor

Jorge Anselmo Acharta
Psicólogo
Consejo Provincial del Menor

María Rosa Anco de Barnes
Directora de Programación Social
Ministerio de Bienestar Social

ARGENTINA (Cont.)

Rodolfo Becerra Obregón
Interventor
Consejo Provincial de Protección al Menor
de Córdoba

Graciela María Beatriz Borzone
Directora Nacional del Menor y la Familia

Liliana Beatriz Cantarutti
Asistente Social
Jefe de Sección
Departamento de Servicio Social
Consejo Provincial de Protección al Menor

Clyde Josefina Capolongo de Herreros
Jefe de División Clínica Sicológica
Consejo Provincial de Córdoba

Horacio Mariano Colomer
Director General de la Familia
Ministerio de Bienestar Social

Carlos Alberto Dansey
Ministro del Tribunal de Justicia
de Corrientes

Santos Alejandro Danon
Director General
Asistencia a la Comunidad

Alicia E. Dasseville de Murillo
Directora de la Minoridad de la Familia

Dora Demirchian
Jefe, Departamento de Administración
y Personal
Consejo Provincial de Protección al Menor
de Tucumán

Elsa Beatriz Devincenti
Jefe, Departamento Asistencia Escolar
Secretaría de Estado de Cultura
y Educación

Ramona del Carmen Díaz
Directora
Centro Profesional
Ministerio de Bienestar Social de
Corrientes

ARGENTINA (Cont.)

Sara Teresa Díaz Reyna
Jefe Sección
Departamento de Servicio Social
Consejo Provincial de Protección
al Menor de Córdoba

María Luisa Diez de Martorelli
Jefe de Planeamiento y Control
de Gestión
Subsecretaría de Promoción
Ministerio de Bienestar Social

Pedro Héctor Dimenna
Asesor del Ministro de Bienestar
Social de la Nación
Ministerio de Bienestar Social

Juan Carlos Estevan
Inspector Docente

Marta Fábregas Moyano
Jefe Departamento de Servicio Social
Consejo Provincial de Protección
al Menor de Córdoba

Graciela Fanti de Sánchez
Directora de Minoridad y Familia
Ministerio de Bienestar Social de Neuquén

Elvira Fombella
Docente
Consejo Provincial de Protección
al Menor de Córdoba

Ana María del Fueyo
Asistente Social y Supervisora
Ministerio de Servicios Sociales

José Humberto Garcilazo
Médico
Consejo Provincial del Menor
de Entre Ríos

Miguel Angel Gavazza
Subsecretario de Promoción y
Asistencia a la Comunidad

ARGENTINA (Cont.)

Susana María Guridi Weber
Asistente Social
Consejo Provincial de Protección
al Menor de Córdoba

Víctor Oscar Hernández
Director de Minoridad y Familia
de Río Negro

Sergio Marcelo Jenefes
Subsecretario de Promoción y
Asistencia a la Comunidad de Jujuy

Noemí Eva Junes
Jefe de Sector Coordinación de
Programas Especiales
Secretaría de Estado del Menor y la
Familia

Josefa Kitajgrozki
Directora del Menor y la Familia
de la Provincia de Chubut

María Isabel Ledesma
Psicóloga

Norma Liliana Lima de Aldao
Jefa, Departamento Administración
Dirección Provincial del Menor
Ministerio de Bienestar Social

Lidia Inés López
Supervisora Sectorial
Servicio Social de la Familia

Cecilia Mayo de Ingaramo
Juez de Menores de Corrientes

Ernesto Manfrin
Médico Pediatra
Guardería Municipal

Antonio Manusia
Director Provincial de Protección
al Menor y la Familia

Graciela Marchetti de Quintana
Subjefe de Servicio Social
Consejo Provincial de Protección
del Menor

ARGENTINA (Cont.)

Alicia Martini
Directora de Familia de Santa Cruz

José Martín O'Gorman
Asesor Pedagógico
Ministerio de Cultura y Educación

Raúl Orsi
Jefe, Departamento y Familia
Ministerio de Servicios Sociales

Rosa Ortiz de De Mauro
Asistente Social
Consejo Provincial de Protección
al Menor de Córdoba

Liliana Evelia Paz de Gómez
Defensora de Menores de Incapaces
de la Provincia de Salta

Herminia Laura Paz Moisset de Espanés
Asistente Social
Consejo Provincial del Menor
de Córdoba

Pascual Luis Perera
Jefe, Departamento de Coordinación
Dirección General de la Familia
de Catamarca

José Dimas Peschiutta
Director General del Menor y la Familia
de Catamarca

Ignacio Ramón Peña
Ministro de Bienestar Social de Jujuy

María Dolores del Valle Pérez Alamino
Directora General de Familia y Minoridad
de Tucumán

Alicia Emilia Piombino
Jefa, Departamento Protección al Menor
Ministerio de Bienestar Social

Beatriz Pisa de Baillo
Directora General de Minoridad y Familia
de Jujuy

ARGENTINA (Cont.)

Julia del Carmen Sánchez de Elichin
Jefe, Departamento de Bienestar Social

Wenceslao Saravia Toledo
Secretario de la Corte de Justicia
de Salta

Horacio Néstor Toccalino
Jefe, Servicio de Pediatría
Hospital Posadas Ramos Mejilla

Fernando Saravia Toledo
Secretario de Estado de Seguridad Social
Ministerio de Bienestar Social
de Salta

Ana María Torres
Jefa, División Servicio Social
Consejo Provincial de Protección
al Menor de Córdoba

María Elsa Viale
Directora de Bienestar Social
de Córdoba

María Cristina Fernández
Psicólogo
Consejo Provincial de Protección
al Menor de Córdoba

Jorge Leonardo Babikow
Médico Psiquiatra
Consejo Provincial de Protección
al Menor de Córdoba

Juan Horacio Córdoba
Médico Psiquiatra
Consejo Provincial de Protección
al Menor de Córdoba

Daniel Orlando Requelme
Psicólogo
Consejo Provincial de Protección
al Menor de Córdoba

Jorge Arrambide Pizarro
Secretario de Estado de Promoción y
Asistencia Social de Córdoba
Ministerio de Bienestar Social

BOLIVIA

Jefe de Delegación

Gloria Bluske de Ayala
Directora Nacional del Menor

Delegado

María Luisa Palacios
Jefe Nacional
Departamento de Servicio Social

BRASIL

Jefe de Delegación

Mario Altenfelder
Presidente
Conselho Diretivo
Instituto Interamericano da Criança

Delegado

Fawler de Mello
Presidente
Fundação Nacional do Bem-Estar do Menor

COLOMBIA

Jefe de Delegación

Diego Tovar Concha
Embajador de Colombia en el Uruguay

Delegados

Rafael Guerrero
Consejero y Cónsul de Colombia
en el Uruguay

Jaime Valenzuela Vega
Consejero
Embajada de Colombia en el Uruguay

COSTA RICA

Jefe de Delegación

Roberto Ortiz Brenes
Jefe del Departamento de Cirugía
Hospital de Niños, y
Director
Caja Costarricense de Seguro Social

Delegados

Guillermo Robles Arias
Jefe del Departamento de Pediatría Social
Hospital Nacional de Niños

Ana Ramos de Pijuán
Encargado de Negocios de Costa Rica
en el Uruguay

CHILE

Jefe de Delegación

Gloria Baeza
Jefe de la Oficina del Menor
Ministerio de Justicia

Delegados

Gloria Jaramillo González
Jefe del Consejo Nacional
de Menores

Ana Luisa Prieto Peralta
Juez de Menores
Primer Juzgado de Santiago

ECUADOR

Jefe de Delegación

Ramiro Silva del Pozo
Ministro
Embajada de Ecuador en el Uruguay

Delegado

Roberto Díaz
Ministerio de Educación

Mariana Argudo
Profesora de Derechos del Menor
Universidad Católica de Guayaquil

ESTADOS UNIDOS

Head of Delegation

Ross H. Copeland
Executive Director
Bureau of Child Research
University of Kansas

Delegates

Theodore David Tjossem
Director
Mental Retardation Program
National Institute of Child Help
and Human Development
National Institute of Health

Linda Ann Randolph
Director
Health Services
Office of Child Development

Rosa C. Marin
Consultant in Investigation
Services against Adiction
San Juan, Puerto Rico

Gary Raymond Marbut
Chairman
Mental Health Culture

GUATEMALA

Jefe de Delegación

Hernán Hurtado Aguilar
Presidente
Corte Suprema de Justicia
y Organismo Judicial

Delegados

Carlos Cossich Márquez
Representante de Guatemala
en el Instituto Interamericano
del Niño

Luis Fernando Barrios Losi
Coordinador General
Secretaría de Asuntos Sociales
Presidencia de la República

Marco Antonio Pozuelos Leal
Director del Tratamiento y Orientación
para Menores
Secretaría de Asuntos Sociales
Presidencia de la República

Héctor Aníbal de León Velazco
Juez de Menores de la Capital
de Guatemala
Ministerio de Justicia

HAITI

hef de Délégation

Buffon Mondestin
Chef du Departement de Pediatrie
Faculté de Médécine et Hopital Général

HONDURAS

Jefe de Delegación

Antonio Bermúdez Milla
Embajador de Honduras en el Uruguay

Delegado

Norma Martín de Reyes
Jefe, Departamento de Psicología
Hospital Psiquiátrico de
Tegucigalpa

MEXICO

Jefe de Delegación

Luis Durán Romano
Director de Servicios Médicos
Sistema Nacional para el Desarrollo
Integral de la Familia (DIF)

Delegados

Gabriel Leyva Lara
Jefe, Departamento Jurídico
Sistema Nacional para el Desarrollo
Integral de la Familia (DIF)

Guadalupe Belloc Ibarra
Jefe, Departamento de Asuntos
Internacionales
Sistema Nacional para el Desarrollo
Integral de la Familia (DIF)

NICARAGUA

Jefe de Delegación

Roberto Sacasa Zamora
Viceministro de Salud Pública

Delegados

Margarita Castillo
Jefe de Bienestar Social
Junta Nacional de Asistencia y
Previsión Social

Nubia Ortega de Robleto
Juez de Menores

Marlene Lau de Ruiz
Trabajadora Social
Juzgado Tutelar de Menores

PANAMA

Jefe de Delegación

Edith de Bethancourt
Directora
Sistema Integrado de Salud
Colón, Panamá

Delegados

Eduardo S. Carrasquilla Lozano
Encargado de Negocios de Panamá
en el Uruguay

Abril de Méndez
Profesora de Educación
Escuela Normal "Juan D. Arosemena"

PARAGUAY

Jefe de Delegación

Ambrosio Vergara
Primer Secretario
Embajada de Paraguay en el Uruguay

Delegado

Carlos Maidana
Primer Secretario
Embajada de Paraguay en el Uruguay

PERU

Jefe de Delegación

José Quevedo Valderrama
Juez de Menores de Lima

Delegado

Juana Consuelo Ibáñez Salazar
Directora de Programas Especiales
de Educación Inicial
Ministerio de Educación

REPUBLICA DOMINICANA

efe de Delegación

Dora Sarasola
Especialista en Retardo Mental

URUGUAY

Jefe de Delegación

Daniel Darracq
Ministro de Educación y Cultura

Representante Titular Alterno

Mario Cantón
Presidente Interventor
Consejo del Niño

Delegados

Aurora Alvarez de Silva Ledesma
Consejero de Estado

Blanca Amorós de Dutra
Consejero de Estado

Pedro Rivero
Consejero de Estado

Luis Vadora Rozier
Consejero de Estado

Sofía Alvarez Vignoli de Demicheli *
Presidente
Comisión de la Mujer y el Menor

José P. Achard
Médico

Roberto Caldeyro Barcia

Evangelista Pérez del Castillo

Alberto Reyes Terra
Ministro del Tribunal de lo Contencioso Administrativo

Zulema Ferrando de Calvo
Fiscal Adjunto en lo Civil de
Tercer Turno

* También representa a la Comisión Interamericana de Mujeres.

URUGUAY (Cont.)

Oscar Emilio Cerrutti
Abogado
Consejo Central de Asignaciones Familiares

Alfredo Ruiz Popelka
Director Nacional de Seguridad Social
Ministerio de Trabajo y Seguridad Social

Ofelia Bachini
Directora de Salud Mental

Delia Zabala de Bartolenni
Director Adjunto
Dirección Nacional de Salud

Adolfo Schiaffino
Director del Departamento
Materno-Infantil
Ministerio de Salud Pública

Jorge Víctor Díaz Peduzzi

Alberto Leizagoyen Cantonnet

María Pombo Muniz de Cantón
Juez Letrado de Menores de
Segundo Turno

Gualberto Troisi

Teresita Farías de Pastorell
Directora
Centro 3
Instituto Nacional de Docencia

Dora Frey de Ferrari
Directora
Centro 3
Instituto Nacional de Docencia

URUGUAY (Cont.)

Marta Copello de Raimúndez
Subdirectora
Centro 3
Instituto Nacional de Docencia

Eduardo Magnano
Director de Planeamiento
Universidad del Trabajo del Uruguay

Tula Bardier de Paradeda
Inspectora
Consejo de Educación Primaria

Luis Bolívar López

Sainap Amir Ríos
Inspectora Nacional de
Educación Prescolar

Mirta Díaz de Díaz
Inspectora Jefe de Educación
Especial

Lilian Ferraro de Torena
Inspectora de Educación Especial
Consejo de Educación Primaria

Hugo De María
Director
División Docente
Comisión Nacional de Educación Física

Hebe Galicia de Balleto

Carlos Moreira
Director
Comisión Nacional de Educación Física

Alberto Pérez Scremini
Director de la División Social
Consejo del Niño

URUGUAY (Cont.)

Julio Saettone
Director
División Educación
Consejo del Niño

Delia Pasó de Bongiovanni
Inspectora
Universidad del Trabajo del Uruguay

Renée Píriz

Alicia Melgar de Denigris
Técnico
Secretaría de Planeamiento,
Coordinación y Difusión

Ramón Sierra
Auditor
Servicios Materno Infantiles
y Asignaciones Familiares
Ministerio de Trabajo y Seguridad Social

Domingo Prat (h)
Director General
Instituto Social
Ministerio de Trabajo y Seguridad Social

Elsa Leiza
Secretaria del Interventor
Consejo del Niño

Walter Taibo Canales

Julio Lorenzo

Mauricio Gajer

Blanca Franco de Aguirre
Secretaria Docente
Escuela Universitaria de Servicio Social

URUGUAY (Cont.)

María Florín de Casteibert
Directora de Departamento
Universidad del Trabajo del Uruguay

Camilo Fabini

José Martoy
Técnico, Jefe de Sección
Comisión de la Lucha Antituberculosa

Ana Damonte de Fernández

Emilcia Alvarez de Guadalupe

María Lemos de Deffes
Oficial Ayudante
Ministerio del Interior

Oscar Rodríguez Vial
Oficial Principal
Ministerio del Interior

José Liard
Asesor Letrado
Consejo de Educación Primaria

Juan Carlos Chans Caviglia
Presidente, Cruz Roja Uruguaya

Beatriz Vidal de Fernández Andrés
Presidente
Asociación Pro-Hogar de la Sordomuda

Ramiro Imízcoz Arismendi

María Julia Taglioretti
Maestra Inspectora
Consejo de Educación Primaria

Ruben Cobas
Coordinador Técnico
Dirección General de Estadística
y Censos

URUGUAY (Cont.)

Susana Picardo
Director, Departamento de Estadísticas Contínuas

Mirta Ossi Garibaldi
Asesora
Unión Patriótica Femenina

Mirta Sosa Crevoisier de Píriz
Delegada
Liga Uruguaya contra la Tuberculosis

Francisco de Castellet
Médico Fisiatra
Director
Centro de Recuperación del Niño Lisiado

Enriqueta T. de Olave
Profesora
Fundación Logosófica del Uruguay

Enrique Elizalde
Director
Imprenta Braille

Felicia Areco de Folle Joanicó

Corina Compte de Bonomi
Presidente
Asociación Uruguaya de Protección
a la Infancia

Roberto José Pargas
Juez Letrado de Menores de
Primer Turno

María Blanca Rafuls
Secretaria
Asociación Nacional de los Niños
Retardados Mentales

Amelia Schickendantz de Castagno
Jefe de Laboratorio
Ministerio de Salud Pública

URUGUAY (Cont.)

Marta Miguel

María Mercedes Bianquet Furcada
Vicepresidente
Ateneo de Montevideo

María Eva Guerrero
Representante Alterno
Instituto Interamericano del Niño

Dante Ressia
Director, División Salud y Bienestar Escolar

Carlos Piquerez

Carlos Díaz
Representante
Boy Scouts Católicos del Uruguay

Blanca Franco de Aguirre
Secretaria Docente
Escuela Universitaria de Servicio Social

Federico Salveraglio

Susana Correa Luna de Brivio Fonseca
Secretaria
Embajada de Mujeres de América en Uruguay

Samuel Moreira Acosta
Comisionado Internacional
Asociación Nacional de Boys Scouts
del Uruguay

Asesores

Luis Eduardo Valls
Director de Cultura
Ministerio de Educación y Cultura

URUGUAY (Cont.)

Susana Clavijo
Asesor Letrado Jefe
Ministerio de Educación y Cultura

Graciela Aguerre de Mariño

Raquel P. de Ferreira

Hilda Camusso de Armand Ugón
Consejera
Unión de Protección a la Infancia

Lily Delgado Brun Cardoso

José C. Ponzio
Maestro
Centro de Educación del Niño
Lisiado y Ortopedia
Hospital Pereira Rosell

Marta Lois de Rodríguez
Suplente
Asociación del Hogar de la Sordomuda

Carmen Roig

Gualberto Pérez Riestra
Dirección Educativa
Centro Capacitación Comunitaria
Asociación Nacional de Boys Scouts del Uruguay

Elena Sierra de Tebot

Delia Regente de Viera

María E. Domínguez Rouzetti
Inspectora de Pre-Escolares
Consejo de Educación Primaria

Teresa Quintero de Gaba

URUGUAY (Cont.)

Alicia Gago
Inspectora
Consejo de Educación Primaria

Roberto Cosentino
Inspector
Consejo de Educación Primaria

Juan Pablo Monteverde Guerra
Jefe
Asociación de Boys Scouts Nacional

Carlos Moreni

Cristina Rinaldi
Alterna
Imprenta Braille

Gladys Notaroberto de Flores Maggi
Secretaria
Asociación Uruguaya de Protección
a la Infancia

Juan Carlos Bagnati
Secretario Ejecutivo
Asociación Nacional de los Niños con
Retardo Mental

Carlos Benítez Freve
Asesor Letrado
Ministerio de Educación y Cultura

Hamlet Reyes
Asesor del Ministro
Ministerio de Educación y Cultura

Myriam Santana
Asesor Jurídico
Ministerio de Educación y Cultura

Perla Pan de Manitto
Asesora
Ministerio de Educación y Cultura

URUGUAY (Cont.)

Ana María Lorenzo
Directora
División de Planeamiento Educativo
Ministerio de Educación y Cultura

Gloria V. de Tabárez
Directora
División de Planeamiento Educativo
Ministerio de Educación y Cultura

Domingo Bellagamba
Subdirector de Educación
Ministerio de Educación y Cultura

Nury Bauzan Benzano
Secretario de Segunda
Servicio Exterior
Ministerio de Relaciones Exteriores

VENEZUELA

Jefe de Delegación

Teresa Albanez Barnola
Presidente
Consejo Venezolano del Niño

Delegados

Pablo Herrera Campins
Presidente
Comisión Asuntos Sociales del Senado

Ernesto Vizcarrondo
Representante de Venezuela ante el
Consejo Directivo
Instituto Interamericano del Niño y
Asesor
Ministerio de Sanidad y Asistencia Social

Domingo Rivas Vásquez
Director de Planificación
Consejo Venezolano del Niño

Espíritu Santos Mendoza
Embajador en Misión Especial
Miembro, Comisión Presidencial para Estudio
y Reorganización del
Consejo Venezolano del Niño

Lilia Irady de Diez
Segundo Secretario
Dirección de Política Internacional
Ministerio de Relaciones Exteriores

Delia Bolívar León
Juez Superior Segundo de Menores del
Distrito Federal y Estado de Miranda

Cecilia Mercedes Medina
Juez de Primera Instancia de Menores del
Distrito Federal y Estado de Miranda

Suave Vivas de Serfaty
Juez de Menores del Estado de Lara

VENEZUELA (Cont.)

María Margarita Vicentini de Yáñez
Directora Ejecutiva
Federación de Instituciones Privadas
de Asistencia al Niño

Dámaso Villarroel
Médico Jefe
División Materno Infantil
Ministerio de Sanidad y Asistencia
Social

Nery Colmenares González
Juez del Departamento de Tinaco
Estado de Cojedes

OBSERVADORES PERMANENTES

EGIPTO

Moukhtar A. El-Gammal
Consejero
Embajada de la República Arabe
de Egipto en el Uruguay

ESPAÑA

Luis Mendizábal Oses *
Juez de Menores

FRANCIA

Jean Ausseil
Ambassadeur de France en Uruguay

ISRAEL

Aharon Ofri
Embajador de Israel en Uruguay

David Morag
Primer Secretario
Embajada de Israel en el Uruguay

Iona T. de Wainstein
Agregado de Prensa
Embajada de Israel en el Uruguay

SURINAM

Hein Charles Verwey
Social Worker
Ministry of Social Affairs

André Driedrich De Rooy
Coordinator of Family Health
Ministry of Health

* También representa a la Asociación Estudio del Derecho del Menor

SURINAM (Cont.)

George Cicil De Randamie
Legal Adviser
Ministry of Justice and Police

S. Hiwat-Lobo
Ministry of Education

OBSERVADORES DE ORGANISMOS INTERNACIONALES E INTERAMERICANOS

ASOCIACION INTERNACIONAL DE LECTURA (IRA)

Elena Lluch de Pintos
Presidente
Sociedad de Dislexia del Uruguay

ASOCIACION INTERNACIONAL DE MAGISTRADOS DE LA JUVENTUD (AIMJE)

Rodolfo Guillermo Pessagno
Vicepresidente, y
Fiscal de Estado de la Provincia
de Neuquén

COMISION INTERAMERICANA DE MUJERES (CIM)

Sofía Alvarez Vignoli de Demicheli
Presidente para Uruguay

Raquel Macedo de Scheppard
Asesora Jurídica
Oficina de la Mujer y el Menor

CONSEJO INTERAMERICANO DE ESCULTISMO (CIE)

Arturo Barrios Soto
Ejecutivo de Cooperación Técnica
Oficina Regional Interamericana

FONDO DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA INFANCIA (UNICEF)

Francisco Galdames
Consultor

INSTITUTO INTERAMERICANO DE CIENCIAS AGRICOLAS (IICA)

Manuel Rodríguez Zapata
Representante en Uruguay y
Director Regional para la Zona Sur

INSTITUTO INTERAMERICANO DE ESTADISTICAS (IASI)

Angélica Gaudiano
Encargada de Sección Estadística
Instituto Interamericano del Niño

LIGA INTERNACIONAL DE ASOCIACIONES PRO-DEFICIENTES MENTALES

Eloísa García Etchegoyen de Lorenzo
Miembro

OFICINA INTERNACIONAL CATOLICA DE LA INFANCIA

Roberto Boque Miró
Director
Departamento Extensión Universitaria
Universidad Nacional de Córdoba

ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA EDUCACION, LA CIENCIA Y LA CULTURA (UNESCO)

Guillermo Fernández
Director a.i.
Oficina Regional de Educación para América Latina y el Caribe

ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL TRABAJO (OIT)

Perla R. de Marinelli
Director para Argentina, Uruguay y Paraguay

Hernán Rodríguez Campoamor
Director Adjunto para Argentina

ORGANIZACION PANAMERICANA DE LA SALUD (OPS)

Luis Vera Ocampo
Representante en Uruguay

SOCIEDAD SUECA PARA EL BIENESTAR INTERNACIONAL DE LA INFANCIA

Marianne Lundberg
Vicepresidente

Monika Lind
Miembro

Anna Maria Elmgren
Representante para América del Sur

UNION CATOLICA INTERNACIONAL DE SEGURIDAD SOCIAL (UCISS)

Marta Ezcurra
Vicepresidente para América Latina

OBSERVADORES DE ORGANISMOS NACIONALES VINCULADOS AL INSTITUTO INTERAMERICANO DEL NIÑO

UNIVERSIDAD NACIONAL DE CORDOBA

(CURSO DE ESPECIALIZACION EN MINORIDAD)

Victoria Aydub
Rosa Isabel Cacciamano
Carola Camilloni de Boque Miró
Nora Codo de Finochietti
Silvia Córdoba Vera
Clara María Escalante
Iris Luz Espíndola
Nilda Graciela Garzón
Estela Alicia Gómez
Nora Nilda López
Marta Elena Maurutto
Mirella Miolato de Troillo
Marta Molina de Bialet
Delia Neuman de Uribe
Lilian Alina Nordio
Ana María Peral
María del Carmen Riciutti
Beatriz del Valle Rodríguez
Ana Aurora Romaz de Pereyra
Yolanda Soria de Strubbia
Graciela Spinelli
Marta Triquell
Graciela Cascales de Córdoba
María A. Cornacchione
Daniel Bramble
Carlos Colalillo
Eduardo Córdoba
Antonio Díaz Salguero
Roberto Boque Miró
Cerbando Farías
Edgardo Juan Gener
Alfredo Osvaldo Machado
Juan Carlos Marchetti
Aldo Antonio Moreno Bugedo
Enrique Arturo Morra
Calixto Miguel Pérez
Juan Guido Pittaro
Carlos Alberto Romero
Miguel Angel Sánchez

OBSERVADORES ORGANISMOS NACIONALES (Cont.)

SECRETARIA DA PROMOÇAO SOCIAL DO BRASIL
(FUNDAÇAO ESTADUAL DO BEM-ESTAR DO MENOR)

Antonio Jordao Neto
Sociólogo

José Mauro Volpon
Pedagogo

Laura Bessa Rodrigues
Assistente Social

Oswaldo Dante Milton Di Loretto
Psiquiatra

Joao Benedito de Azevedo Marques
Promotor de Justiça

Hilton Maurício Araújo
Ministério Público

Haroldo Ferreira
Delegado de Policía

Jonas Rodrigues
Advogado

INVITADOS ESPECIALES

Elisabeth Shirley Enochs
Estados Unidos

Ernesto Pollit
Estados Unidos

Emilio Verdesio
Uruguay

Annexe B

COMPTE RENDU DU RAPPORTEUR DE LA COMMISSION I - SANTÉ

(Publié comme Doc.75 au cours du XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant)

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc. 75/77
10 Juin 1977
Original: espagnol

RAPPORT DU RELATEUR DE LA COMMISSION I - SANTE

La Commission de la Santé s'est installée le 7 juin à 10:20 a.m.

Elle a élu comme Président M. Adolfo Schiaffino, d'Uruguay, comme Vice-président M. Ernesto Vizcarrondo du Vénézuela et comme Rapporteur M. Carlos Cossich, du Guatemala.

M. Marco Tulio Magaña, du Salvador, a participé en tant que Conseiller Technique et Mme. Ofelia R. Bessio d'Uruguay, en tant que secrétaire.

Ayant fait les remarques nécessaires concernant l'ordre du jour, on a décidé de suivre lors de la discussion l'ordre indiqué sur le document original.

Le Règlement a été lu afin que les participants n'oublient pas qu'il s'agissait d'une Conférence Spécialisée de l'OEA.

Les représentants des différents pays ont pris la parole pour faire connaître la situation du problème de la santé dans leurs pays respectifs.

Six séances ont été tenues au cours desquelles on a discuté les différents points de l'ordre du jour; à l'issue de ces séances on a formé des sous-commissions qui ont examiné les conclusions portant sur les six thèmes proposés.

Au cours de la dernière séance une discussion a eu lieu au sujet de la forme des recommandations finales à présenter à la séance plénière.

(signé)
Dr. Carlos Cossich
Rapporteur

Annexe C

COMPTE RENDU DU RAPPORTEUR DE LA COMMISSION II - EDUCATION

(Publié comme Doc. 49 au cours du XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant)

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.49/77
10 juin 1977
Original: espagnol

RAPPORT DU RAPPORTEUR DE LA COMMISSION II - EDUCATION

Le 7 juin 1977 a été installée la Commission II d'Education dont le Bureau a été intégré de la façon suivante: Président, M. José Martín O' Gorman, délégué de l'Argentine; Vice-Président, M. Ambrosio Vergara, délégué du Paraguay et comme Rapporteur, Mme. Dora Sarasola, déléguéede la République Dominicaine. Ont participé également les délégués du Brésil, du Nicaragua, d'Honduras, du Guatemala, des Etats-Unis, du Panama, du Vénézuela, du Pérou, de l'Equateur, et de l'Uruguay, les invités spéciaux Mme. Miriam T. de Tannhauser et M. Ernesto Pollit ainsi que les Observateurs. Assesseur Technique: Prof. Eloísa García Etchegoyhen de Lorenzo.

La préoccupation unanime de cette Commission a été celle de mettre au premier plan et d'une façon prioritaire, le besoin de adopter des mesures éducatives permettant à chaque individu d'apporter le meilleur de ses capacités productives afin de vivre avec plus de confort et de bonheur; et ce, sur la base d'une pensée visant à chercher les meilleures solutions en vue de faire de l'éducation des enfants de l'Amérique une éducation intégrale et authentiquement efficace. Ces enfants ont le droit d'exiger que la devise de ce Congrès devienne une réalité quelle que soit leur condition individuelle.

Pour examiner l'ordre du jour proposé et pour réaliser son travail la Commission a disposé des documents de l'Argentine, du Brésil, de l'Equateur, du Panama, du Pérou, et de l'Uruguay ainsi que de ceux que l'Institut Interaméricain de l'Enfant a inséré dans le Document d'Information de base et de référence présenté et publié lors du XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant que nous sommes en train de célébrer.

On a décidé de travailler en Séance Plénière et d'accorder quinze minutes à chaque délégation afin que chacune présente un résumé de ses travaux.

Lors de la deuxième séance, les expositions des différents délégués ayant été faites, on a décidé de former trois groupes afin de rédiger les recommandations de base, lesquelles seraient soumises à la considération du Congrès après leur approbation au sein de la Commission.

Au cours de la séance suivante, la Commission décide d'étudier en équipe les travaux réalisés par les divers groupes afin que la Commission analyse finalement les conclusions portant sur le thème Education.

Au cours de la quatrième réunion de travail on a décidé de former un groupe intégré par les présidents et les secrétaires des sous-commissions ainsi que par le président du Bureau, lesquels rédigeront le rapport final. De ce travail sont issues quarante deux recommandations devant être examinés en séance plénière par le XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant.

Plusieurs délégués expriment leur satisfaction devant la compréhension et l'enthousiasme avec lesquels chaque membre intégrant la Commission a travaillé, en vue d'unifier ses idées pour obtenir des accords.

(signé) Dora Sarasola, Rapporteur.

Doc.78/77

Annexe D

COMPTE RENDU DU RAPPORTEUR DE LA COMMISSION III - QUESTIONS JURIDIQUES

(Publié comme Doc.76 au cours du
XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant)

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.76/77
10 juin 1977
Original: espagnol

RAPPORT DU RAPPORTEUR DE LA COMMISSION III - AFFAIRES JURIDIQUES

Les pays suivants ont été représentés au sein de la Commission III, Affaires Juridiques: Uruguay, Pérou, Panama, Equateur, Vénézuela, Guatemala, Brésil, Argentine, Bolivie, Nicaragua, Chili, Mexique, Etats-Unis et Organismes Internationaux.

La Commission a disposé de divers travaux, présentés: par le Docteur Ubaldino Calvento, Conseiller Technique de la Commission, en collaboration avec le docteur Rafael Sajón, intitulé "Protection intégrale du mineur - Considérations sociales et légales"; par le docteur Graciela Borsone, intitulé "Protection intégrale du Mineur - Organismes de Planification - Conditions - Ressources"; par l'observatrice de l'O.I.T. docteur Perla R. de Marinelli, intitulé "L'O.I.T et le travail et la formation professionnelle des mineurs"; par le délégué du Pérou, docteur Quevedo, intitulé "Protection intégrale du mineur", inclus dans le "Document d'Information de Base et de Référence" et par la déléguée du Chili, docteur Ana Luisa Prieto, publié comme document OEA 5/77 Add.1.

Le déroulement de l'ensemble du travail de la Commission III, Affaires Juridiques est clairement précisé dans les procès-verbaux qui en font foi.

En ce qui concerne les recommandations approuvées, celles-ci ont été transmises au Secrétariat. Sans préjudice de quoi, les procès-verbaux de la Commission retiennent la partie résolutive de ces recommandations.

(signé)

Mariana Argudo
Rapporteur

Annexe E

COMPTE RENDU DU RAPPORTEUR DE LA COMMISSION IV - SERVICE SOCIAL

(Publié comme Doc.64 au cours du XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant)

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.64/77
10 juin 1977
Original: espagnol

RAPPORT DU RAPPORTEUR DE LA COMMISSION IV

SERVICE SOCIAL

La Commission IV, Service Social, au cours de sa première séance de travail, a élu ses autorités, en accord avec le règlement du Quinzième Congrès Panaméricain de l'Enfant.

Elle a élu parmi ses membres, comme Président, M. le Docteur Adolfo Reyes Terra (Uruguay); comme Vice-Président, M. Eduardo Carrasquilla (Panama) et comme Rapporteur, M. Fernando Saravia Toledo (Argentine).

Un Groupe de travail a été intégré par les Représentants des Délégations de l'Argentine, de la Bolivie, de la Colombie, du Chili, des Etats-Unis, du Nicaragua, du Vénézuela, de l'Uruguay et du Brésil (ce dernier, en qualité d'observateur). On a commencé les travaux sur les thèmes suivants: "Démographie et famille. Migrations. Les services intégrés dans les zones rurales marginales. Le milieu social. La sub-culture de la misère. Mobilisation sociale. La promotion sociale visant la protection et le développement intégral du mineur", ainsi que d'autres recommandations proposées.

Il faut remarquer la collaboration qui a été prêtée par toutes les Délégations en vue d'atteindre les buts de cette Commission, surtout celles du Délégué du Vénézuela (M. Domingo Rivas Vásquez) et de la Déléguée Argentine (Mlle. Lidia Inés López), ainsi que l'inestimable apport des observateurs des différents pays qui ont assisté régulièrement aux délibérations.

(signé) Fernando Saravia Toledo
Rapporteur

Annexe F

COMPTE RENDU DU RAPPORTEUR DE LA COMMISSION V - STATISTIQUE

(Publié comme Doc.41 au cours du
XVème Congrès Panaméricain de l'Enfant)

OEA/Ser. K/XXIII.15.1
Doc.41/77
9 juin 1977
Original: espagnol

COMPTE RENDU DU RAPPORTEUR DE LA COMMISSION V- STATISTIQUE

La Commission V, Statistique, a disposé des travaux suivants: "Les sources d'information statistique pour la connaissance de la problématique du mineur marginal en Amérique", de Mademoiselle Angélica Gaudiano; "Les sources d'information statistique pour la connaissance de la problématique du mineur en Amérique", du Docteur Adolfo Arteaga Calvo et "Les sources d'information statistique pour la connaissance de la problématique du mineur marginal en Amérique", du Docteur Adolfo Gaete-Darbó. Ces travaux figurent dans le"Document d'information de Base et référence", présenté par la Direction Générale de l'Institut Interaméricain de l'Enfant.

La Commission a travaillé sur une étude présentée par la Délégation de l'Uruguay, intitulée "Rapport sur l'éducation primaire". Elle a également disposé, aux fins de consultation, des travaux présentés par la Délégation du Chili sur le sujet: "Protection intégrale du mineur", publiés par l'OEA, Doc.5/77 et Doc.5/77 add.1 et add.2, et de ceux présentés par la Délégation de l'Argentine, intitulés "Rapport technique et statistique. 1975." et "Apports aux Questions juridiques et sociales, à l'Education spécialisée, au Service social, à la Statistique, et nouvelles approches".

La Commission a discuté les divers points relevants de sa compétence en séance plénière et en toute harmonie. Toutes les Délégations, avec l'aide précieuse du professeur Angélica Caudiano, de l'expert comptable Carlos Amado et d'un invité spécial: le professeur Ernesto Pollit ont largement collaboré. Il faut aussi mettre en relief les apports faits par les observateurs de différents pays qui ont assisté avec beaucoup d'assiduité aux délibérations de la présente Commission.

(signé) Renée V. Piriz
Rapporteur.

Annexe G

LISTE DES DOCUMENTS

OEA/Ser.K/XXIII.15.1
Doc.1/77 Rev.1
10 junio 1977
Texto Original

LISTA DE DOCUMENTOS PUBLICADOS DURANTE EL CONGRESO

Número del Documento	Título [1]	Idioma [2]
OEA/Ser.K/XXIII.15.1		
Doc.1/77	Lista de documentos registrados por la Secretaría hasta el 8 de junio de 1977	Texto original
Doc.1/77 rev.1	Lista de documentos publicados durante el Congreso	Texto original
Doc.2/77	Temario del Décimoquinto Congreso Panamericano del Niño (Aprobado por el Consejo Permanente en la sesión celebrada el 19 de enero de 1977 - CP/RES. 199 (273/77)	E I F P
Doc.3/77	Reglamento del Décimoquinto Congreso Panamericano del Niño (Aprobado por el Consejo Permanente en la sesión celebrada el 19 de enero de 1977 - CP/RES. 199 (273/77)	E I F P
Doc.4/77	Calendario provisional de actividades	E I F P
Doc.4/77 rev.1	Calendario de actividades	E I F P
Doc.5/77	Protección integral del menor, Informe nacional presentado por el Gobierno de Chile	E
Doc.5/77 add.1	Protección integral del menor. Informe nacional presentado por el Gobierno de Chile	E

1. Título registrado en el idioma original
2. E - español; I - inglés; F - francés; P - portugués.

Número del Documento	Título	Idioma
Doc.5/77 add.2	Protección integral del menor. Informe nacional presentado por el Gobierno de Chile	E
Doc.6/77	Mensaje del Secretario de la OEA, leído por el Dr. Gastón Urriolagoitía, en la sesión celebrada el 6 de junio de 1977	E I F P
Doc.7/77	Mensaje del Secretario de la OEA, leído por el Dr. Urriolagoitía, en la segunda sesión celebrada el 9 de junio de 1977	E I F P
Doc.10/77	Orden de Precedencia	E I F P
Doc.11/77	Acta resumida de la Sesión Preliminar	E
Doc.12/77	Informe Nacional presentado por el Gobierno Argentino	E
Doc.13/77	Exposición del Excmo, Señor Ministro de Educación y Cultura de la República Oriental del Uruguay, Dr. Daniel Darracq, pronunciada en la Sesión Ianugural, el día 6 de junio de 1977	E I F P
Doc.14/77	Palabras pronunciadas por el Dr. Florencio Varela, Jefe de la Delegación de la República Argentina, en nombre de las delegaciones participantes, en la Sesión Inaugural, el día 6 de junio de 1977	E I F P
Doc.15/77	Experiencias de la implantación del sistema integrado de salud de la provincia de Colón. Tema: Salud - Informe presentado por el Gobierno de Panamá	E
Doc.16/77	Educación del pre-escolar. Experiencias panameñas. Tema: Educación - Informe presentado por el Gobierno de Panamá	E
Doc.17/77	Exposiçao do Presidente do Conselho Diretivo do Instituto Interamericano da Criança, Doutor Mario Altenfelder, pronunciada na Sessão inaugural, em 6 de Junho de 1977	E I F P

Número del Documento	Título	Idioma
Doc.18/77	Exposición del Secretario General del XV Congreso Panamericano del Niño, Dr. Rafael Sajón, pronunciada en la Sesión Inaugural, el día 6 de junio de 1977	E I F P
Doc.19/77	Acta Resumida de la Sesión Inaugural	E
Doc.19/77 corr.1	Acta Resumida de la Sesión Inaugural	E
Doc.20/77	Lista provisional de participantes	E
Doc.20/77 rev.1	Lista de participantes	E
Doc.21/77	Acta Resumida de la Primera Sesión Plenaria	E
Doc.21/77 corr.1	Acta Resumida de la Primera Sesión Plenaria	E
Doc.22/77	Proyecto de Ley del Instituto de Protección al Menor. Documento de referencia presentado por el Gobierno de Venezuela	E
Doc.23/77	Acta Resumida de la Primera Sesión de Trabajo de la Comisión III - Jurídica	E
Doc.24/77	Acta Resumida de la Primera Sesión de Trabajo de la Comisión V - Estadística	E
Doc.25/77	Mesa Directiva	E I F P
Doc.26/77	Acta Resumida de la Primera Sesión de Trabajo de la Comisión I - Salud	E
Doc.27/77	Acta Resumida de la Primera Sesión de Trabajo de la Comisión IV - Servicio Social	E
Doc.27/77 corr.1	Acta Resumida de la Primera Sesión de Trabajo de la Comisión IV - Servicio Social	E
Doc.28/77	Acta Resumida de la Segunda Sesión de Trabajo de la Comisión V - Estadística	E
Doc.29/77	Acta Resumida de la Segunda Sesión de Trabajo de la Comisión III - Jurídica	E

Número del Documento	Título	Idioma
Doc.30/77	Acta Resumida de la Primera Sesión de Trabajo de la Comisión II - Educación	E
Doc.31/77	Informe de la Comisión de Credenciales	E I F P
Doc.32/77	Acta Resumida de la Segunda Sesión de Trabajo de la Comisión IV - Servicio Social	E
Doc.33/77	Acta Resumida de la Segunda Sesión de Trabajo de la Comisión I - Salud	E
Doc.34/77	Acta Resumida de la Segunda Sesión de Trabajo de la Comisión II - Educación	E
Doc.35/77	Acta Resumida de la Tercera Sesión de Trabajo de la Comisión II - Educación	E
Doc.36/77	Acta Resumida de la Tercera Sesión de Trabajo de la Comisión V - Estadística	E
Doc.37/77	Acta Resumida de la Tercera Sesión de Trabajo de la Comisión I - Salud	E
Doc.38/77	Acta Resumida de la Cuarta Sesión de Trabajo de la Comisión V - Estadística	E
Doc.39/77	Acta Resumida de la Tercera Sesión de Trabajo de la Comisión III - Jurídica	E
Doc.40/77	Proyecto de Resolución. Las Fuentes de Información Estadística para el conocimiento de la Problemática del menor en América. Presentado por la Comisión V - Estadística, para ser considerado en Sesión Plenaria.	E I F P
Doc.41/77	Informes del relator de la Comisión V - Estadística	E I F P
Doc.42/77	Acta Resumida de la Cuarta Sesión de Trabajo de la Comisión III - Jurídica	E
Doc.43/77	Acta Resumida de la Tercera Sesión de Trabajo de la Comisión IV - Servicio Social	E

Número del Documento	Título	Idioma
Doc.44/77	Acta Resumida de la Cuarta Sesión de Trabajo de la Comisión I - Salud	E
Doc.45/77	Discurso del Secretario General del XV Congreso Panamericano del Niño, Dr. Rafael Sajón, pronunciado en la Segunda Sesión Plenaria el día 9 de junio de 1977	E I F P
Doc.46/77	Discurso del Excmo. Señor Ministro de Educación y Cultura de la República Oriental del Uruguay, Dr. Daniel Darracq pronunciado en la Segunda Sesión Plenaria el día 9 de junio de 1977	E I F P
Doc.47/77	Acta Resumida de la Segunda Sesión Plenaria	E
Doc.48/77	Recursos y Política de los Organos Ejecutivos. (Proyecto de Recomendación aprobado por la Comisión III - Jurídica para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P
Doc.49/77	Informe del Relator de la Comisión II - Educación	E I F P
Doc.50/77	Acta Resumida de la Cuarta Sesión de Trabajo de la Comisión III - Educación	E
Doc.51/77	Acta Resumida de la Cuarta Sesión de Trabajo de la Comisión IV - Servicio Social	E
Doc.52/77	Proyecto de Resolución, Producción de Inscripciones de Nacimientos omitidas. (Aprobado por la Comisión III - Jurídica, para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P
Doc.53/77	Proyecto de Resolución. Ejecución rápida de Sentencias de Alimentos en los demás países Americanos. (Aprobado por la Comisión III - Jurídica, para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P

Número del Documento	Título	Idioma
Doc.54/77	Proyecto de Resolución, Promociones de Inscripciones Matrimoniales (Aprobado por Comisión III - Para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P
Doc.55/77	Implantación de Censos Permanentes de Especialización (Aprobado por la Comisión III - Jurídica, para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P

Número del Documento	Título	Idioma
Doc.56/77	Acta Resumida de la Quinta Sesión de Trabajo de la Comisión III - Jurídica	E
Doc.57/77	Proyecto de Resolución. Creación de Consejos Asesores de Familia. (Aprobado por la Comisión III - Jurídica, para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P
Doc.58/77	Proyecto de Resolución. Unificación del Estatus Jurídico de los hijos. (Aprobado por la Comisión III - Jurídica, para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P
Doc.59/77	Proyecto de Resolución. Coordinación de Servicios atinentes al Menor e inserción del Servicio Social en los programas de Seguridad Social	E I F P
Doc.60/77	Proyecto de Resolución. Entrenamiento de personal. (Aprobado por la Comisión I - Salud, para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P
Doc.61/77	Proyecto de Resolución. Causas de la marginalidad. Compromisos inmediatos y mediatos de la educación frente al menor marginado. (Aprobado por la Comisión II - Educación, para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P
Doc.62/77	Proyecto de Resolución. Concesión facultades especiales a Jueces de Menores o de Familia para decidir sobre medidas médicas o quirúrgicas. (Aprobado por la Comisión III - Jurídica, para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P
Doc.63/77	Proyecto de Resolución. Inclusión de Departamentos especializados en los Tribunales de Familia. (Aprobado por la Comisión III - Jurídica, para ser consirado en Sesión Plenaria)	E I F P

Número del Documento	Título	Idioma
Doc.64/77	Informe del Relator de la Comisión IV - Servicio Social	E I F P
Doc.65/77	Proyecto de Resolución. Familia. (Aprobado por la Comisión IV - Servicio Social, para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P
Doc.66/77	Proyecto de Resolución. Recursos Humanos. (Aprobado por la Comisión IV - Servicio Social, para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P
Doc.67/77	Proyecto de Resolución. Movilización Social. La promoción social para la protección y desarrollo integral del Menor. (Aprobado por la Comisión IV - Servicio Social, para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P
Doc.68/77	Proyecto de Resolución. Demografía. Migración. (Aprobado por la Comisión IV - Servicio Social, para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P
Doc.69/77	Proyecto de Resolución. Los servicios integrados en las áreas marginadas campesinas. (Aprobado por la Comisión IV - Servicio Social, para ser considerado por Sesión Plenaria)	E I F P
Doc.70/77	Proyecto de Resolución. Disposiciones relativas al uso de los medios de comunicación. (Aprobado por la Comisión III - Jurídica, para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P
Doc.71/77	Proyecto de Resolución. Formación de un Grupo de Trabajo para considerar recomendaciones formuladas en Congresos anteriores. (Aprobado por la Comisión III - Jurídica, para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P

Número del Documento	Título	Idioma
Doc.72/77	Proyecto de Resolución. Salud Mental (Aprobado por la Comisión I - Salud, para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P
Doc.73/77	Proyecto de Resolución. Alimentación y Nutrición. (Aprobado por la Comisión I - Salud, para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P
Doc.74/77	Proyecto de Resolución. Organización y Administración. Servicios de Salud para el Niño en áreas subdesarrolladas. (Aprobado por la Comisión I - Salud, para ser considerado en Sesión Plenaria)	E I F P
Doc.75/77	Informe del Relator de la Comisión I - Salud	E I F P
Doc.76/77	Informe del Relator de la Comisión III - Jurídica	E I F P
Doc.77/77	Proyecto de Resolución. El desarrollo y el saneamiento ambiental en las áreas urbanas y rurales. El desarrollo comunitario.	E I F P
Doc.78/77	Informe final (Provisional)	E I F P
Doc.79/77	Acta Resumida de la Quinta Sesión de Trabajo de la Comisión I - Salud	E

D O C U M E N T S 79 - 90

Manquants